

Rapport

# Financier

2 0 0 1

## Rapport de gestion du Conseil d'Administration

2001 a été une année charnière pour EIFFAGE : résistance de l'activité à la conjoncture et initiatives importantes dans le domaine de la croissance externe.

Les effets de la décélération de l'économie mondiale se sont fait sentir sans tarder chez EIFFAGE : la progression de 2,5 % enregistrée l'an passé est entièrement due aux acquisitions de FORCLUM. Après deux années qui ont vu un développement du Groupe de 20 % à périmètre constant, un palier a été atteint en 2001 qui devrait se prolonger en 2002.

Les relais de croissance propre sont attendus des grands chantiers de travaux publics, en France et au Portugal, pour les concessions obtenues par le Groupe, ainsi que des secteurs de l'environnement et des transports urbains et ferroviaires pour les donneurs d'ordres publics. Le carnet de commandes atteint au 01.01.2002 le niveau sans précédent de 6 milliards d'euros.

Comme prévu, la concentration des structures et des marques EIFFAGE CONSTRUCTION, APPIA et FORCLUM a porté tous ses fruits, et de nouvelles simplifications des structures continuent à être mises en œuvre, notamment à l'occasion de l'intégration des sociétés récemment entrées dans le Groupe.

Les processus de restructuration et de désendettement ayant abouti, les succès consistant en l'attribution de deux importantes concessions, le décollage d'OMNIPARC, et l'intégration de la GÉNÉRALE ROUTIÈRE en France et de MITEX en Pologne ouvrent une nouvelle ère pour EIFFAGE : désormais, plus d'activités récurrentes largement exercées dans les autres pays d'Europe alimenteront un flux de résultats nettement moins sensibles aux secousses conjoncturelles.

L'attrait d'EIFFAGE pour les concessions autoroutières s'était manifesté il y a trente ans par la fondation – en association – de COFIROUTE, puis de BRISA au Portugal.

Aujourd'hui – outre COFIROUTE – le Groupe participe, après la Société du Métro de l'Agglomération de Rouen, à l'exploitation du Tunnel Prado-Carénage à Marseille.

Il pilote la concession Norscut de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au nord-est du Portugal, et construit seul le viaduc de Millau

qu'il gèrera pendant 75 ans et réalise, en association avec EDF, l'aménagement de Saint Alban-des-Villards.

Une offre pour le tronçon Perpignan-Figueras du TGV associe EIFFAGE à parité avec un groupe espagnol.

Il convient de souligner que c'est la coexistence au sein du Groupe des compétences en études, terrassements, ouvrages d'art, chaussées, structures métalliques, alimentation en énergie, éclairage, signalisation, pose de voies ferrées et de caténaires, qui a permis l'optimisation des offres de Norscut, Millau et maintenant Perpignan-Figueras, et assure les concédants de la bonne fin des engagements en qualité et en délai. A titre d'exemple, seule la synergie EIFFEL – EIFFAGE CONSTRUCTION permet à la COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU de prévoir l'ouverture au public guère plus de trois ans après la parution au Journal Officiel du Décret approuvant le contrat de concession.

A côté des compétitions à venir en France, en Italie, en Pologne et au Portugal, l'ouverture du capital des SEM autoroutières françaises ouvre à terme des perspectives intéressantes pour EIFFAGE qui compte parmi les très rares opérateurs ayant depuis des décennies l'expérience de la conception, de la réalisation et de l'exploitation des grands ouvrages.

En 2001, COFIROUTE a ouvert au public les tronçons A28 Maresché-Alençon et A85 Theilley-Villefranche. Le trafic a progressé de 3,6 %, le chiffre d'affaires de 4,2 % et les résultats de 3,2 % à 189 millions d'euros. Une croissance modeste est attendue en 2002.

Le trafic du tunnel Prado-Carénage à Marseille a augmenté de 2,2 %, et les recettes hors taxes ont diminué de 9,5 % du fait de la non répercussion de la TVA sur les véhicules légers ; malgré cela, le résultat net avant charges différées reste positif.

Au cours des derniers mois, OMNIPARC a enregistré un véritable décollage en emportant les concessions de Saint-Mandé et Aubagne, celle du parking des Ternes à Paris et de son extension, et de deux autres parcs à créer au cœur de Varsovie ; ce sont maintenant près de 10 000 places qui sont gérées, principalement en ouvrage, et de nouveaux projets devraient se concrétiser dans les prochains mois.

Après deux années de croissance rapide, EIFFAGE CONSTRUCTION a enregistré un léger tassement de son activité de 3,31 à 3,28 milliards d'euros, la progression prévue de sa marge d'exploitation de 1,5 % à 2,3 % et de son résultat net avant amortissement de survaleurs de 34 à 63 millions d'euros.

Le grand développement de 2001 a été la prise de participation à hauteur de 10 % dans MITEX en Pologne. Cette entreprise créée en 1988 s'est imposée comme leader dans la construction de bâtiments, d'ouvrages pour l'environnement, dans le gros œuvre et le génie climatique et électrique. MITEX a rénové en 2001 le Palais présidentiel et construit notamment des bureaux, centres commerciaux, hôtels, équipements administratifs, sportifs et nautiques, et naturellement des logements. Sa marge a été de 4 % net sur un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros. La composition de son carnet de commandes de 200 millions d'euros permet d'anticiper une belle année 2002, dans une conjoncture difficile en Pologne ; MITEX devrait alors être consolidée.

L'activité de bâtiment a été étalée à 2,23 milliards d'euros, avec un recul de 3 % en France et un progrès du même ordre à 319 millions d'euros à l'étranger. Outre la construction et la rénovation de très nombreux ensembles de logements en France et en Belgique, et la livraison d'importants programmes de standing à Manille et à Abu Dhabi, on peut citer parmi les références de l'année :

- des centres commerciaux livrés à Poitiers et à Pau, et en construction à Gondomar (banlieue de Porto),
- des bureaux à Saint-Ouen et Charenton pour HRO, le siège du Parlement flamand, et des bureaux privés à Bruxelles, à Abuja (Nigeria) et à Manille (Philippines),
- les hôpitaux de Nevers et Saint-Tropez et les cliniques Saint-Vincent à Lille et Saint-Pierre à Bruxelles,
- les maisons d'arrêt de Toulouse et Avignon, les hôtels de police de Strasbourg et Montpellier,
- la bibliothèque de Marseille, la médiathèque de Toulouse,
- une piscine à Civaux et le Centre Technique National du Rugby en construction à Marcoussis, l'Institut National du Judo livré à Paris,
- des hôtels, casinos ou palais des congrès à Paris, Roissy, Biarritz, Bordeaux, Varsovie et Bamako.

En 2002, une nouvelle amélioration des marges est attendue dans un volume qui devrait être stable.

La part des travaux réalisés pour l'immobilier du Groupe est en forte baisse à 140 millions d'euros, soit 6 % de l'ensemble. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité immobilière du Groupe est revenu de 529 à 404 millions d'euros. Cette forte baisse s'explique d'une part par l'effet de la vente du siège d'AVENTIS à Paris, enregistrée en 2000 et, d'autre part, par une réduction de la commercialisation de logements de 3 000 à 2 560 unités.

Aucun invendu n'est à regretter, mais les charges foncières accessibles à des prix raisonnables se font plus rares.

Et le Groupe souhaite réaffecter vers les concessions des ressources de l'immobilier, secteur en réduction contrôlée, tout en conservant un maillage complet du territoire en France et en Belgique.

La production immobilière du Groupe est maintenant bien diversifiée :

- centres commerciaux, livré avec succès à Poitiers (2<sup>e</sup> tranche), en chantier à Gondomar - près de Porto - en partenariat avec PREDICA (Groupe Crédit Agricole) et AUCHAN : 200 000 m<sup>2</sup> de planchers sont à construire dont 3 400 places de parking, à l'étude à Besançon - en centre ville - avec SEGECE, à Bordeaux - Îlot Bonnac - avec ESPACE EXPANSION, et entrepôts des quais avec MAB,

- bureaux, en construction rue d'Athènes à Paris, à Sophia-Antipolis pour OPPENHEIM, à Nancy pour la CANCAVA, à Nantes pour le Conseil Régional, à Bruxelles Rolin pour FORTIS et à la Gare du Midi pour SWISS LIFE, en projet à Saint-Denis, Asnières, Clichy-la-Garenne, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marseille,
- logements dans de nombreuses régions de France et de Belgique.

La contribution de l'immobilier aux résultats d'EIFFAGE CONSTRUCTION devrait se maintenir à un niveau satisfaisant.

L'activité de génie civil, retraitée de la cession à APPIA des sociétés DLE et QUILLERY ENVIRONNEMENT URBAIN - spécialisées dans la pose de réseaux - a connu une légère

progression de 1,8 % qui devrait s'accroître en 2002, avec la montée en régime du chantier Norscut de construction de 120 km d'autoroute neuve au nord-est du Portugal, démarré dans les dernières semaines de 2001. A Millau, les études du viaduc ont été engagées avant la mise en vigueur de la concession, et les terrassements ont été entrepris dès 2001 du fait de la disponibilité des emprises.

La construction du métro de Copenhague comme celle du stade olympique d'Istanbul s'achèvent, celles du barrage de Pont Ventoux au Piémont et des tunnels de Gousselerbiert au Luxembourg se poursuivent. La centrale thermique de Suez est en cours de livraison aux équipementiers, celle de Port-Saïd le sera avant la fin de l'année. Une nouvelle extension de la ligne 2 du métro du Caire a été traitée.

Sont en cours, le métro de Toulouse, la station d'épuration de Valenton, les viaducs de Tulle et Bourg-lès-Valence.

SOFICOM a traité de nombreux ouvrages dans le cadre de l'extension du réseau TGV de Bruxelles vers Cologne via Liège et vers Amsterdam via Anvers.

En matière de travaux maritimes et fluviaux, la restructuration du quai de La Joliette à Marseille se termine, alors que se développent les travaux de la mise au gabarit de 1 350 tonnes du canal de la Lys à Courtrai.

La deuxième tranche de l'extension de l'aéroport de Bâle-Mulhouse a été notifiée à EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFEL et FORCLUM.

La cimenterie du Sahel - près de Dakar - progresse comme les travaux d'assainissement de l'aéroport de Conakry.

Les chantiers de terrassements sur A20 près de Cahors et sur A75 au sud de Millau seront relayés notamment par la déviation de Périgueux sur A89, en attendant le TGV Est dont le premier viaduc vient d'être attribué en conception-construction à EIFFAGE TP.

EIFFEL a enregistré en 2001 un premier redressement de son chiffre d'affaires à 130 millions d'euros (+ 20 %) et de son résultat à 2 millions d'euros. C'est son exceptionnel carnet de commandes à 370 millions d'euros qui laisse présager de belles années à venir.

En effet, EIFFEL a en charge plus de la moitié des travaux du viaduc de Millau, et principalement le tablier métallique dont les premières tôles ont été découpées et soudées à Lauterbourg au début de 2002. Par ailleurs, lui ont été attribuées la rénovation de la charpente du Grand Palais à Paris et une importante structure de modules de forage à installer en Mer Caspienne pour un groupe d'opérateurs pétroliers mené par BP.

La base-vie flottante d'Amenam (Nigeria) se construit à Fos et la couverture alu-verre du terminal 2 E est en cours de montage à Roissy.

TRANSDUCLÉAIRE a commandé de nouveaux emballages destinés au transport de matières fissiles, et les activités d'ouvrages d'art se poursuivent tant en France qu'en Allemagne.

FORCLUM a constaté tout au long de l'année un ralentissement de sa croissance propre qui s'est finalement établie à 3 % : la forte réduction des commandes des nouveaux opérateurs téléphoniques a été bien absorbée grâce à la polyvalence des implantations et des domaines d'expertise.

L'activité consolidée a augmenté de 17 % à 1,23 milliard d'euros grâce à l'acquisition de 14 nouvelles filiales. Elles ont permis de compléter l'emprise géographique de FORCLUM et l'extension de ses compétences dans les domaines du génie climatique, mécanique et de la maintenance multiservices.

Au plan géographique, il faut particulièrement mentionner l'acquisition du groupe ÉLECTRICITÉ MODERNE, à la suite d'un dépôt de bilan, et les charges de remise en ordre, comme il était prévu au plan de reprise, ont momentanément réduit les résultats de FORCLUM.

Inversement, la prise de contrôle de la société d'installations électriques ELETTROMECCANICA GALLI ITALO, basée à Erba - au nord de Milan - et de sa filiale MAZZILI, apporte une contribution bénéficiaire d'un bon niveau, en même temps qu'une technologie très avancée dans les courants forts et faibles développée pour une belle clientèle industrielle et tertiaire.

L'intégration à marche forcée de toutes ces nouvelles filiales dans le réseau FORCLUM a néanmoins peu affecté au total les marges qui

reviennent de 4,4 à 4,2 % pour l'exploitation, et le résultat net avant amortissement des survaleurs a légèrement progressé à 25 millions d'euros part du Groupe.

L'essentiel du développement en 2002 proviendra encore de la croissance externe, tant en France qu'en Europe, où d'importants dossiers sont à l'étude ou en négociation.

Parmi les réalisations de FORCLUM, on peut citer :

- la rénovation du haut-fourneau 4 pour SOLLAC à Dunkerque,
- les travaux courants forts et faibles de l'imprimerie du journal SUD-OUEST à Bordeaux,
- la construction de la ligne THT et des postes 225 KV du barrage de Manantali au Mali,
- la rénovation des installations électriques de la gare TGV Lyon La Part-Dieu,
- l'achèvement du déploiement du réseau GSM en République Dominicaine pour le compte de FRANCE CARAÏBES MOBILE.

La fin d'année 2001 a été marquée chez APPIA par un ralentissement qui résulte à la fois d'un début d'hiver rigoureux, ramenant à 10 le nombre de jours travaillés en décembre dans la plupart des exploitations en France, d'une application de la réduction du temps de travail et enfin - comme tous les six ans - par la chute des commandes consécutive aux élections municipales, cette dernière étant heureusement moins forte qu'en 1995.

Globalement, pour l'ensemble de l'exercice, l'activité à périmètre constant a été égale à 1,7 milliard d'euros, la marge d'exploitation en nouvelle progression à 3,6 % et le résultat net avant amortissement des survaleurs à 38 millions d'euros.

APPIA a cédé PAYSAGES DE FRANCE, quittant ainsi le métier des espaces verts, et acquis les carrières FOUCHER en Normandie, les entreprises LE FRANC et LAURENT LE QUILLLEC en Bretagne, et les sociétés CLAMENS en Ile-de-France et VERDOLINI dans le Rhône. Ces deux dernières sont spécialisées dans le retraitement des matériaux de construction. En 2001, la production de matériaux recyclés par APPIA a approché 2 millions de tonnes.

Les activités de réseaux d'APPIA ont enregistré la baisse des commandes de tranchées et de câblages : les filiales concernées sont restées

rentables grâce à leur polyvalence et au maintien à un niveau appréciable des investissements de FRANCE TELECOM.

Parmi les références d'APPIA en 2001, on peut citer la construction de chaussées neuves sur A83, A87, A29, A89, le Boulevard Urbain Sud de Lyon, la Voie Rapide du Piémont des Vosges, la RN4 (chaussée béton), le renouvellement des couches de roulement sur A1, A41, A63, A9, des travaux d'entretien sur l'aéroport de Roissy et de construction pour le tramway de Bordeaux et le TVR de Caen.

Début 2002, APPIA a acquis le groupe GÉNÉRALE ROUTIÈRE et cédé immédiatement ses activités de terrassement et de génie civil, conservant les filiales routières regroupées dans la société ROUTIÈRE MORIN, les filiales d'assainissement et les équipements de la route réalisés par la société ARBEX. Les diverses implantations d'origine GÉNÉRALE ROUTIÈRE seront progressivement intégrées au sein du dispositif d'APPIA, soit régionalement, soit par spécialité.

Les productions industrielles d'origine GÉNÉRALE ROUTIÈRE ont représenté, pour l'année 2001, 3 millions de tonnes de matériaux de carrière, 1,8 million de tonnes d'enrobés et 20 000 tonnes de liants bitumineux. Celles-ci porteront les capacités du Groupe APPIA à 13 millions de tonnes pour les carrières, à 10 millions de tonnes pour les enrobés et à 230 000 tonnes pour les liants.

Il faut signaler les marges brillantes enregistrées par les filiales d'APPIA en Espagne, au Portugal et même en Allemagne.

De nouvelles acquisitions sont en négociation en Espagne et en France pour renforcer les positions industrielles et géographiques du Groupe.

La perspective pour 2002 est à une stabilité de l'activité, hors l'effet de la croissance externe estimé à environ 400 millions d'euros.

S'inscrivant dans une logique de développement durable et fort de ses 42 340 collaborateurs, le Groupe EIFFAGE est présent au travers d'un réseau dense de 500 filiales, centres de travaux et unités, principalement en France, mais également en Europe et bénéficie d'implantations solides et anciennes notamment en Afrique.

Dans le cadre d'une volonté de recrutement dynamique, axée sur des contacts réguliers avec les grandes écoles, les universités et les instituts et centres spécialisés, le Groupe offre des perspectives d'embauche, de formation et d'évolution d'une grande variété, avec un accent tout particulier mis sur les nombreux stages et emplois proposés aussi bien en contact direct (forums, rencontres, ...) que par des offres constamment renouvelées de postes sur les sites Internet.

Dans leur parcours professionnel au sein du Groupe, les collaborateurs et particulièrement les jeunes embauchés suivent des formations générales ou très spécialisées proposées par les instituts de formation interne avec l'intervention de praticiens du Groupe, complétées par des formations externes.

Près de 3 000 recrutements devraient intervenir en 2002, portés par les besoins liés aux grands marchés récemment obtenus par le Groupe, notamment les 155 km d'autoroutes concédées au Portugal, ainsi que la construction du viaduc de Millau, opération de concession phare de ce siècle, entièrement réalisée par les sociétés du Groupe et qui ont suscité des milliers de candidatures externes et internes.

La stratégie développée par le Groupe en matière d'intéressement et de participation, avec 47 millions d'euros distribués au titre de l'exercice 2001, s'accompagne d'une incitation soutenue par un abondement systématique favorisant l'épargne salariale particulièrement importante, puisque 27 000 salariés de toutes catégories (cadres, etam, ouvriers), soit près de 75 % du personnel en France, sont actionnaires de l'entreprise et détiennent près de 25 % du capital. Ces salariés actionnaires, représentés par des messagers, occupent par ailleurs la moitié des postes au Conseil de Surveillance du FCPE et au Conseil d'Administration de la SICAV d'actionnariat salarié qui prend le relais du RES.

Les efforts permanents d'amélioration des conditions de travail avec l'application systématique d'accords sur la réduction du temps de travail, négociés et mis en place dans le cadre d'un dialogue social au plus près du terrain, participent à la motivation du personnel. La communication interne s'appuie par ailleurs sur de nombreuses réunions à tous niveaux, et sur les publications de journaux ou

magazines internes des branches et du Groupe visant l'ensemble des salariés.

La sécurité sur les chantiers est un souci constant et requiert l'engagement et les efforts de tous. Ces efforts de prévention se poursuivent et se développent au travers de formations spécialisées et adaptées. Dans les activités du Groupe plus particulièrement exposées, une attention accrue est portée à l'amélioration des engins, matériels et procédures pour limiter les risques et expositions aux accidents (livrets spécialisés, vidéos, campagnes de sécurité et formations).

EIFFAGE, l'un des acteurs principaux dans l'aménagement et les services, se doit en outre de développer des solutions innovantes respectueuses de l'environnement.

Au sein du Groupe, APPIA a mis au point des liants écologiques, à base d'huile de tournesol (Bioflex®, Bioflux®), dont l'utilisation est en forte croissance, directe ou indirecte, par le canal de licences à destination de l'administration ou des tiers.

Une politique active de recyclage de matériaux a été engagée avec l'appui des sociétés spécialisées du Groupe, bénéficiant de la synergie des branches du Groupe, grâce à la création d'une filiale commune, ENVIMAT, ce qui permet de recycler des volumes importants de matériaux de démolition et des mâchefers.

La branche construction électrique pratique, quant à elle, une politique active dans le domaine des énergies renouvelables par un engagement continu favorisant l'implantation d'éoliennes.

EIFFAGE CONSTRUCTION, de son côté, participe régulièrement à la réalisation de programmes HQE (Haute Qualité Environnementale).

Toutes les branches se sont engagées dans le processus de certification ISO 9001 ou 9002, avec un nombre élevé et croissant de sociétés certifiées grâce à l'appui d'animateurs spécialisés au sein de chacune d'elles.

Le Groupe attache une grande importance à identifier et maîtriser les risques environnementaux par des actions de qualité et de certification, via des procédures adaptées.

Entreprise citoyenne, EIFFAGE, acteur de la première heure des organismes d'insertion,

participe par ses filiales en région aux CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Pour l'Insertion) qu'elle a contribué à fonder il y a près d'une décennie.

La politique d'achat s'inscrit dans une démarche de partenariat à moyen et long terme avec les fournisseurs, en optimisant la mise en place d'accords cadres avec les principaux partenaires d'EIFFAGE et complétant les démarches propres aux besoins des filiales et branches.

Visant à lier performances économiques, motivation des salariés, respect de l'environnement et démarche à long terme, le Groupe EIFFAGE – à sa manière souvent discrète et démultipliée – poursuit ainsi son développement sur des bases solides et dynamiques.

La situation financière d'EIFFAGE s'est sensiblement renforcée en 2001. Au niveau consolidé, si l'activité du Groupe n'a au total que modestement augmenté à 6,4 milliards d'euros (+ 2,5 %), les résultats ont, cette année encore, fortement progressé.

Le résultat d'exploitation s'est en effet établi à 203 millions d'euros (+ 18 %), le résultat courant à 196 millions d'euros (+ 17 %) et le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition à 203 millions d'euros (+ 37 %).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 152 millions d'euros contre 103 millions en 2000, soit une progression de plus de 47 %.

L'augmentation des profits depuis plusieurs années en France a entraîné la complète résorption des anciens reports fiscaux du Groupe : la charge d'impôt a ainsi au total atteint 44 millions d'euros, représentant environ les deux tiers d'une charge d'impôt complète. Cette situation a entraîné la prise en compte, comme il était prévu, des impôts différés actifs pour 27 millions d'euros, le poste impôts au compte de résultats présentant donc un solde net de 17 millions d'euros. En 2002, la charge d'impôt sera normale, et ne comportera plus d'allègements du passé.

La bonne évolution des performances des sociétés du Groupe s'est également accompagnée d'une progression des répartitions en faveur des salariés : l'intéressement et la participation ont atteint 47 millions d'euros (38 mil-

lions en 2000), et l'abondement aux Plans d'Épargne d'Entreprises 16 millions d'euros (14 millions en 2000).

Des investissements importants ont été engagés en 2001, du fait du renouvellement des équipements, mais surtout des acquisitions correspondant à la croissance externe et des investissements dans les concessions : le total de 217 millions d'euros est ainsi le double de celui investi dans l'année 2000.

La progression de la marge brute d'autofinancement à 259 millions d'euros (+ 25 %), l'effet des cessions d'actifs et l'allègement des besoins en fonds de roulement ont permis de générer une nouvelle amélioration de la trésorerie, l'endettement net à fin 2001 étant revenu à zéro.

Cette situation financière très saine permettra de réaliser au cours des prochaines années le programme d'investissement prévu dans le secteur des concessions, tout en préservant un bon équilibre des composantes du bilan du Groupe.

L'année 2001 a été marquée par le profond changement intervenu dans le régime de contrôle actionnarial du Groupe à la suite de la fusion d'EIFFAGE avec sa société mère FINANCIÈRE SAE FOUGEROLLE, réalisée le 26 juin. Cette fusion a mis fin au RES qui existait depuis plus de douze années et a simplifié l'actionnariat d'EIFFAGE : à la fin de 2001, et compte tenu de l'institution de droits de vote double par l'Assemblée Générale du 26 juin 2001, les principaux actionnaires étaient le Groupe BNP PARIBAS (29,5 % des actions et 32,8 % des droits de vote), les salariés du Groupe EIFFAGE (23 % des actions et 28,7 % des droits de vote) et le Groupe TOTALFINAELF (6,1 % des actions et 8,5 % des droits de vote).

Cette opération, et la bonne tenue des résultats, ont favorablement orienté le cours de l'action en Bourse, malgré un climat des marchés boursiers très dégradé. A la fin de 2001, étant rappelé la distribution d'une action gratuite pour 9 anciennes intervenue en juillet, le cours de Bourse atteignait 68,4 euros et, au début de 2002, la progression s'est encore accentuée avec une pointe de 81 euros enregistrée en février.

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE SA a donc procédé à une émission d'actions gratuites réalisée en juillet 2001 : le capital a été ainsi porté à 116 048 400 euros, divisé en 14 506 050 actions de 8 euros de nominal chacune. En outre il a été décidé, dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée, d'attribuer aux cadres et mandataires sociaux des sociétés du Groupe 388 888 options d'achat d'actions EIFFAGE qui pourront être exercées par les bénéficiaires à partir de 2005 au prix de 71 euros par action.

Le programme d'achat de ses propres actions par EIFFAGE s'est poursuivi en 2001 et a donné lieu tant à des acquisitions de titres qu'à des cessions sur le marché : à la fin de 2001, EIFFAGE détenait 396 772 actions en autocontrôle, représentant 2,7 % du capital social, et ces opérations ont largement contribué à l'animation du titre en Bourse. Le tableau suivant résume les opérations réalisées en 2001 :

Nombre d'actions achetées en 2001 :	814 062 actions
Cours moyen des achats :	69,17 euros
Frais de négociation :	126 446 euros
Nombre d'actions inscrites à fin 2001 :	396 772 actions
Prix d'achat des actions :	27 672 862 euros
Valeur nominale :	3 174 176 euros
% du capital détenu :	2,74 %

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler l'autorisation de procéder à des achats d'actions EIFFAGE jusqu'à concurrence d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social. Les actions pourront être achetées et utilisées conformément aux buts et fins prévus par la loi ; elles pourraient le cas échéant être annulées, comme il est disposé ci-après.

Le résultat net d'EIFFAGE SA en 2001 s'est élevé à 112,7 millions d'euros contre 80 millions en 2000. Sur la base du capital augmenté par l'émission d'actions gratuites, il est proposé à l'Assemblée de maintenir une distribution équivalente en volume à celle de l'exercice précédent, et de fixer à 2,10 euros par action le dividende net de l'exercice 2001, soit une distribution globale de 30,5 millions d'euros

contre 30,3 millions pour l'exercice 2000. Ce dividende serait mis en paiement à partir du 30 avril 2002.

Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'EIFFAGE SA, celles des comptes consolidés, et, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration a tenu six réunions pendant l'année 2001 et ses décisions, dans les domaines qui ressortent de leurs attributions, ont été préparées par les Comités d'Administrateurs institués depuis plusieurs années (Comité des Nominations et des Rémunérations – Comité des Comptes).

Votre société ne comporte qu'un seul mandataire social dirigeant, M. Jean-François ROVERATO, Président-Directeur Général. Sa rémunération totale, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE et par la société de services centraux LABORDE GESTION DÉVELOPPEMENT, s'est élevée en 2001 à un montant brut de 1 023 612 euros.

M. Jean-François ROVERATO n'est pas titulaire d'options de souscription d'actions en cours de validité dans le cadre des programmes antérieurement mis en place dans le Groupe, et n'a pas bénéficié d'options d'achat d'actions dans les attributions décidées par le Conseil en 2001.

Les autres Administrateurs ont perçus en 2001 une somme de 6 098 euros chacun à titre de jetons de présence.

L'ensemble des mandats des Administrateurs en fonction vient à échéance avec la présente Assemblée. Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations, votre Conseil vous propose de prendre acte de la fin et du non renouvellement des mandats d'Administrateur de MM. Louis LESNE, Gilles COSSON, Etienne DEWULF, Claude GENDREAU, Paul-Louis GIRARDOT et Jean-Jacques LEFEBVRE, et de renouveler les mandats de MM. Richard BOUVIER, Jean-Marie FABRE, Dominique MEGRET, Serge MICHEL (à titre d'Administrateur indépendant),

Jean-François ROVERATO, Amaury-Daniel de SEZE, Bruno TABARIE, Bernard VADON et Jean-Paul VETTIER. Enfin, la nomination de trois nouveaux Administrateurs indépendants compléterait la composition du Conseil : MM. Bruno FLICHY et Aimery LANGLOIS-MEURINNE, et Mme Véronique MORALI. Ces renouvellements ou nouvelles nominations seraient effectués pour une durée de six années, conformément aux statuts.

Votre Conseil a remercié les Administrateurs quittant leurs fonctions de leur collaboration aux travaux du Conseil, et de leur concours dans des périodes qui ont vu des transformations et développements extrêmement importants pour le Groupe. Il a particulièrement exprimé sa reconnaissance à M. Louis LESNE qui a présidé pendant de nombreuses années le Conseil d'Administration depuis sa nomination en 1967, et dont l'action a été clairement décisive dans la constitution du Groupe qu'est devenu EIFFAGE.

A l'occasion de ce renouvellement du Conseil, il vous est proposé de réviser le montant de la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence. Ce montant, demeuré inchangé depuis 1990, serait porté à 300 000 euros par an à partir de l'exercice 2002.

Deux résolutions à caractère extraordinaire vous sont enfin soumises.

Tout d'abord, dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions par EIFFAGE, il vous est proposé de renouveler l'autorisation d'annuler, le cas échéant, des actions ainsi détenues en réduisant le capital social.

Par ailleurs, la loi relative aux Nouvelles Régulations Economiques a prévu la modification de l'équilibre des pouvoirs et du fonctionnement des organes dirigeants dans les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration, et les statuts doivent dorénavant indiquer les conditions dans lesquelles le Conseil choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la Société. La vingt-et-unième résolution vise ces adaptations et la modification corrélative des statuts.

En conséquence, et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

**Evolution du chiffre d'affaires du Groupe EIFFAGE**

En millions d'euros	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires par branche (1)</b>			
Eiffage Construction (Btp)	3 276	3 314	3 137
Appia (Route)	1 715	1 711	1 485
Forclum (Installation Electrique)	1 229	1 053	921
Eiffel (Construction Métallique)	130	108	106
Autres	52	59	77
<b>Total</b>	<b>6 402</b>	<b>6 245</b>	<b>5 726</b>
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>			
France	5 447	5 426	4 977
Europe	689	617	582
Reste du monde	266	202	167
<b>Total</b>	<b>6 402</b>	<b>6 245</b>	<b>5 726</b>

(1) Chiffres d'affaires 2000 et 1999 classés dans un périmètre comparable à celui de 2001.

**Effectifs du Groupe**

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

Effectifs moyens	2001	2000	1999
Cadres	4 744	4 596	4 604
Etam	10 283	9 544	9 553
Ouvriers	27 313	26 001	26 883
<b>Total</b>	<b>42 340</b>	<b>40 141</b>	<b>41 040</b>
Dont : France	37 925	36 499	35 718
International	4 415	3 642	5 322

**Résultats nets par branche (1)**

En millions d'euros	2001	2000	1999
EIFFAGE CONSTRUCTION	63	34	29
APPIA	38	36	28
FORCLUM	25	24	20
EIFFEL	2	1	1
CONCESSIONS	34	33	30
HOLDING	41 *	20	1
SURVALEURS	- 51	- 45	- 45
<b>RESULTAT PART DU GROUPE</b>	<b>152</b>	<b>103</b>	<b>64</b>

\* y compris I.D.A. 27

(1) Résultats nets 2000 et 1999 classés dans un périmètre comparable à celui de 2001.

## Investissements du Groupe

En millions d'euros	2001	2000	1999
Immobilisations incorporelles	3	2	3
Immobilisations corporelles	94	84	84
Concessions	28	-	-
Immobilisations financières	92	22	53
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>108</b>	<b>140</b>

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel des sociétés du Groupe ; les biens immobiliers d'exploitation (bureaux, ateliers, parcs de matériel, etc...) sont acquis dans la majorité des cas en pleine propriété. Les investissements en titres de participation de 1999 incluent la rémunération de l'apport par BP France des 35 % qu'elle détenait dans Gerland Routes pour 23 millions d'euros. En 2000, les acquisitions ont pour l'essentiel été faites dans les métiers de l'électricité et de la route. En 2001, les investissements de croissance externe ont sensiblement augmenté par rapport au niveau des années précédentes pour atteindre 92 millions d'euros répartis entre Route, Installation Electrique et Construction. En outre, le Groupe a élargi ses interventions en 2001 dans le domaine des Concessions, après avoir remporté successivement le contrat de 155 km d'autoroutes au Portugal et celui du Viaduc de Millau en France ; les investissements dans ce domaine sont amenés à connaître une importante croissance dans les prochaines années.

Au total, les investissements du Groupe en 2001 ont atteint un niveau de 217 millions d'euros, soit un doublement par rapport à l'année précédente.

### Risques juridiques

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

### Risques industriels et d'environnement

Sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent le traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction et, dans le secteur routier, la production de matériaux.

Les risques en résultant au-delà des couvertures d'assurances ne paraissent pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

### Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes de couvertures des risques, notamment en matière de garantie décennale, pour les activités ou opérations qui y sont soumises (principalement dans la construction).

Des couvertures spécifiques sont, par ailleurs, souscrites au titre de la responsabilité civile, au travers de plusieurs lignes apportant une couverture supérieure à 65 M€.

Les risques environnementaux concernant les installations classées, font l'objet de polices spécifiques.

### Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

### Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

### Evolution récente et perspectives d'avenir

Au début de 2002, le carnet de commandes, exceptionnellement élevé en montant (6 milliards d'euros) et en durée permet de prévoir une augmentation du chiffre d'affaires à 7 milliards d'euros environ, qui comprend l'effet des acquisitions réalisées en 2001 et au début de 2002, en Italie, en Pologne, et dans le secteur routier en France.

La bonne situation financière du Groupe permettra d'accélérer les opérations de croissance externe et le programme d'investissement en cours dans le secteur des concessions.

L'amélioration des marges obtenue dans l'année charnière 2001 permet d'envisager avec confiance les résultats futurs.

**Actif**

En millions d'euros	Note	2001	2000	1999
<b>Actif immobilisé</b>				
Ecart d'acquisition	2	470	508	548
Immobilisations incorporelles	19 C	19	7	9
Immobilisations en concessions	19 C	52	-	-
Immobilisations corporelles	19 C	326	346	391
Immobilisations financières	19 C	175	132	117
Titres mis en équivalence	3	164	145	130
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1</b>	<b>1 206</b>	<b>1 138</b>	<b>1 195</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks	4	381	397	528
Clients et comptes rattachés	5	2 126	2 116	1 906
Autres créances et comptes de régularisation	6	780	777	732
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	694	532	534
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 187</b>	<b>4 960</b>	<b>4 895</b>

**Passif**

En millions d'euros	Note	2001	2000	1999
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		116	104	100
Réserves consolidées		543	484	453
Résultat de l'exercice		152	103	64
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>8.1</b>	<b>811</b>	<b>691</b>	<b>617</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>8.2</b>	<b>3</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9</b>	<b>378</b>	<b>441</b>	<b>432</b>
<b>Amortissements de caducité</b>		<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes financières	10	678	620	698
Fournisseurs et comptes rattachés		1 665	1 666	1 489
Autres dettes et comptes de régularisation	11	1 650	1 543	1 658
<b>Total du passif</b>		<b>5 187</b>	<b>4 960</b>	<b>4 895</b>

## Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	2001	2000	1999
Production de l'exercice		6 371	6 184	5 722
Autres produits	13 & 14	86	87	98
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6 457</b>	<b>6 271</b>	<b>5 820</b>
Charges d'exploitation	13 & 15	- 6 187	- 6 049	- 5 633
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>270</b>	<b>222</b>	<b>187</b>
Dotations aux amortissements	1	- 74	- 76	- 79
Variation nette des provisions		7	25	27
<b>Résultat d'exploitation</b>	19 B	<b>203</b>	<b>171</b>	<b>135</b>
Charges et produits financiers	16	- 7	- 4	- 12
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>196</b>	<b>167</b>	<b>123</b>
Charges et produits exceptionnels	13 & 17	- 13	- 51	- 45
Impôt sur les résultats	18	- 17	- 2	1
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		36	33	30
<b>Résultat avant écarts d'acquisition</b>		<b>202</b>	<b>147</b>	<b>109</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	- 51	- 45	- 45
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>151</b>	<b>102</b>	<b>64</b>
Intérêts minoritaires		1	1	-
<b>Résultat net (Part du Groupe)</b>		<b>152</b>	<b>103</b>	<b>64</b>
Résultat net par action	12	10,46	7,11	4,41
Résultat net dilué par action	12	10,11	6,86	4,24

## Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2001

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

#### A) Périmètre et méthodes de consolidation

##### A.1. PÉRIMÈTRE

Les sociétés porteuses de participations dans des entités consolidées sont elles-mêmes consolidées.

Le seuil de consolidation est fixé pour les filiales travaux, en principe à 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé avec des tiers.

Les filiales immobilières sont intégrées si le(s) programme(s) qu'elles développent présente(nt), en quote-part revenant au Groupe, un chiffre d'affaires à l'origine d'importance significative et un stock supérieur à 1,2 million d'euros.

Les sociétés patrimoniales sont consolidées quelle que soit leur importance.

Les sociétés de fabrication de produits routiers ainsi que quelques sociétés inactives ou peu significatives, sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible impact pour le Groupe.

Enfin, les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation inférieure à 20 % ne sont en général pas consolidées.

##### A.2. LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION SUIVANTES SONT UTILISÉES

– **intégration globale** pour les sociétés dont le Groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital, ou dont il assure la direction effective ;

– **mise en équivalence** pour les sociétés dans lesquelles le Groupe contrôle directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % du capital ou dans lesquelles il exerce une influence notable.

– **intégration proportionnelle** pour les sociétés contrôlées conjointement, en particulier dans le secteur immobilier.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes individuels des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribué au Groupe est enregistrée au compte de résultat sous la rubrique "Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun" comprise dans le poste : "Autres produits".

#### B) Méthodes d'évaluation

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lors d'acquisitions, il peut être constaté des actifs incorporels non amortissables (parts de marchés, marques) dont la valorisation, suffisamment précise, est fondée sur les critères de chiffre d'affaires et de rentabilité. Leur valorisation fait l'objet de tests annuels.

Les frais d'établissement sont, sauf cas particulier, pris en charge dans l'exercice. Les fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés, en fonction de la nature du bien, suivant les modes linéaire ou dégressif, appliqués aux durées de vie estimées :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Par ailleurs, les immobilisations corporelles situées à l'étranger sont amorties en tenant compte des règles locales et font l'objet, si nécessaire, d'amortissements complémentaires propres à la réalisation des chantiers.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition résulte de la différence, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres de la société contrôlée et la quote-part correspondante de capitaux propres, sous déduction, lorsqu'il y a lieu, des écarts d'évaluation affectés aux actifs identifiables. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé et amorti sur une période maximale de 20 ans. Le plan d'amortissement peut être adapté pour tenir compte d'éléments propres à certaines reprises. Les écarts d'acquisition inférieurs à 100 000 euros sont pris en charge dans l'exercice. Dans le cas où l'écart est négatif, il est porté en "provisions pour risques et charges" et repris au compte de résultat selon une cadence adaptée à chaque situation.

Selon les circonstances, les écarts d'acquisition résiduels font l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels par rapport au plan d'amortissement initial ; ces dépréciations sont déterminées par référence à la quote-part des capitaux propres détenue de la société concernée, complétées pour tenir compte de ses perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

### IMMOBILISATIONS EN CONCESSIONS

Les biens immobilisés détenus dans le cadre de l'exploitation de contrats de concessions ou de contrats équivalents sont regroupés sous cette rubrique.

Les amortissements, spécifiques à chaque contrat, prennent en compte le coût des ouvrages après déduction des subventions d'investissement reçues. Le mode linéaire est généralement retenu. Pour certaines concessions particulières il peut être adapté pour tenir compte de l'utilisation effective de l'ouvrage, notamment durant les premières années d'exploitation. De plus des amortissements de caducité, présentés au passif du bilan, sont pratiqués pour reconstituer les capitaux investis dans les biens remis gratuitement en fin de concession.

### CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Par contre, les résultats dégagés sur les contrats de promotion immobilière ne sont pris en compte qu'après l'achèvement des travaux et vente des biens.

Les stocks immobiliers correspondants sont évalués à leur prix de revient, hors frais financiers, ceux-ci étant pris en charge comme frais de période.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

### CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

### VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, au coût d'entrée en portefeuille.

Les intérêts courus, sur les valeurs à taux d'intérêt garanti, sont constatés à la clôture.

### CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices proviennent pour l'essentiel de l'appréhension des résultats des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

### CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales à l'étranger sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. L'incidence des écarts de conversion sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice vient directement s'imputer sur les réserves consolidées.

### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances en devises sont converties sur la base des cours de change de fin d'exercice. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes de change latentes.

### RISQUE DE TAUX

Le risque de fluctuation des taux est couvert par des contrats de couverture de taux pour un montant notionnel de 183 millions d'euros d'une durée résiduelle d'un an.

L'opération consiste à encadrer le taux variable de la dette dans le cadre de tunnels.

### RISQUE DE CHANGE

Les principales filiales du Groupe sont situées dans des pays de la zone Euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont en général traités dans les monnaies dans lesquelles sont exposées les dépenses ; pour ces contrats, le risque de change ne concerne donc que le rapatriement des frais généraux de Siège et des résultats en France. Ce risque n'est en général pas couvert ou pour des montants peu significatifs.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises, sur certains postes d'actif ou de passif.

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires cité dans les publications et commentaires sur l'activité du Groupe et repris dans les notes annexes, correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées,
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

### IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont calculés par chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des fonds de commerce.

En application du principe de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque la probabilité de récupération n'est pas assurée.

La société EIFFAGE est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant, en 2001, 89 filiales.

## RECLASSEMENTS

A compter de l'exercice 2001 :

– les plus values dégagées sur la cession du matériel dans les activités routière et terrassement, précédemment comprises dans le résultat exceptionnel, sont dorénavant présentées en résultat d'exploitation.

Cette mesure n'a trouvé d'application, en 2001, que dans le pôle Appia.

– la Participation des Salariés aux Fruits de l'Expansion, présentée jusqu'en 2000 à la fin du compte de résultat, est maintenant incluse dans les charges de personnel.

Les comptes présentés au titre des exercices 2000 et 1999 ont été harmonisés en ce sens.

Le détail complet de ces reclassements est indiqué au chapitre D note 13 ci-après.

## ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de pension de retraite sont assurés par des organismes extérieurs auxquels le Groupe verse des cotisations.

Néanmoins, au moment de leur départ en retraite, le Groupe verse à ses salariés cadres et étam une Indemnité de Fin de Carrière dont le montant, assis sur les derniers salaires, varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements du Groupe ont été calculés en application de la méthode dite rétrospective qui repose sur :

– les droits potentiellement acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté effective dans le Groupe,

– une projection des salaires jusqu'à la date de départ en retraite,

– la prise en compte de taux de rotation du personnel et de tables de mortalité,

– une actualisation au taux de 5 % des engagements ainsi calculés.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe ont souscrit une convention d'assurance afin de garantir en partie le paiement de ces indemnités. Les engagements non couverts ne sont pas provisionnés dans les comptes consolidés. Ils sont inscrits dans les engagements hors bilan.

## C) Comparabilité des comptes

Ci-après est donnée l'incidence des principales variations de périmètre résultant des acquisitions et cessions de l'exercice concernant des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions d'euros.

### Sociétés entrées dans le périmètre en 2001

	Chiffre d'affaires 2001
Elettromeccanica Galli Italo	42
Electricité Moderne	40
Mention	10
R3t	8
Egcf	7

### Sociétés sorties du périmètre en 2001 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001

	Chiffre d'affaires 2000
Paysages de France	8

## D) Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 1 – Immobilisations

#### a) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Ecart d'acquisition	930	13	-	-	- 1	942
Concessions, brevets, licences...	10	- 1	-	1	- 1	9
Fonds commercial	24	1	-	-	- 1	24
Autres immobilisations incorporelles	2	10	-	2	- 1	13
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>- 3</b>	<b>46</b>
Immobilisations en concessions	-	25	-	28	-	53
Terrains	89	- 1	-	1	- 29	60
Constructions	199	7	-	10	- 19	197
Installations techniques, matériel et outillage	345	- 14	-	45	- 37	339
Autres immobilisations corporelles	216	- 2	-	38	- 27	225
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>849</b>	<b>- 10</b>	<b>-</b>	<b>94</b>	<b>- 112</b>	<b>821</b>
Titres de participations	133	- 47	-	64	- 8	142
Prêts	45	-	-	2	-	47
Autres immobilisations financières	19	-	-	26	-	45
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>197</b>	<b>- 47</b>	<b>-</b>	<b>92</b>	<b>- 8</b>	<b>234</b>
Titres mis en équivalence	145	2	-	36	- 19	164
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>2 157</b>	<b>- 7</b>	<b>-</b>	<b>253</b>	<b>- 143</b>	<b>2 260</b>

**b) Amortissements et provisions**

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Ecarts d'acquisition	422	-	-	51	- 1	472
Concessions, brevets, licences...	8	- 2	-	2	- 1	7
Fonds commercial	19	-	-	1	- 1	19
Autres immobilisations incorporelles	2	-	-	-	- 1	1
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>29</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>- 3</b>	<b>27</b>
Immobilisations en concessions	-	1	-	-	-	1
Terrains	5	- 1	-	1	-	5
Constructions	75	1	-	10	- 8	78
Installations techniques, matériel et outillage	260	- 13	-	36	- 31	252
Autres immobilisations corporelles	163	- 4	-	24	- 23	160
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>503</b>	<b>- 17</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>- 62</b>	<b>495</b>
Titres de participations	59	- 5	-	-	- 1	53
Prêts	1	-	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	5	- 1	-	1	-	5
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>65</b>	<b>- 6</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>	<b>59</b>
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>1 019</b>	<b>- 24</b>	<b>-</b>	<b>126</b>	<b>- 67</b>	<b>1 054</b>
<b>Immobilisations nettes (a - b)</b>	<b>1 138</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>127</b>	<b>- 76</b>	<b>1 206</b>

**Note 2 – Détail des écarts d'acquisitions à l'actif du bilan consolidé**

	Brut	Amortissement	Net
Eiffage Construction et ses filiales	813	418	395
Appia et ses filiales	90	38	52
Forclum et ses filiales	36	13	23
Autres	3	3	-
<b>Total</b>	<b>942</b>	<b>472</b>	<b>470</b>

La principale prise de participation de l'exercice concerne la société Galli Italo pour 13,4 millions d'euros (51 %), entraînant un écart d'acquisition de 3,7 millions d'euros amorti sur 20 ans.

**Note 3 – Titres mis en équivalence**

Leur variation s'analyse comme suit :

Titres mis en équivalence au 31 décembre 2000	145
Résultat de l'exercice	36
Dividendes distribués	- 19
Autres	2
<b>Titres mis en équivalence au 31 décembre 2001</b>	<b>164</b>

Ce poste concerne principalement la société Cofiroute.

**Note 4 – Stocks**

	2001			2000
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières et autres produits	52	10	42	36
Stocks et en cours de promotion immobilière	350	11	339	361
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>21</b>	<b>381</b>	<b>397</b>

**Note 5 – Clients et comptes rattachés**

	2001			2000
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	2 192	66	2 126	2 116
<b>Total</b>	<b>2 192</b>	<b>66</b>	<b>2 126</b>	<b>2 116</b>

**Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation**

	2001			2000
	Brut	Provisions	Net	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	31	–	31	20
Etat, impôts et taxes (*)	312	–	312	291
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	322	44	278	250
Débiteurs divers	185	58	127	191
Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices	32	–	32	25
<b>Total</b>	<b>882</b>	<b>102</b>	<b>780</b>	<b>777</b>

(\*) dont 27 d'impôt différé actif

**Note 7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

	2001			2000
	Brut	Provisions	Net	Net
Valeurs mobilières de placement	349	1	348 <sup>(1)</sup>	306
Disponibilités	346	–	346	226
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>1</b>	<b>694</b>	<b>532</b>

(1) Ce poste inclut notamment 396 772 actions EIFFAGE pour un montant net de 27 millions d'euros acquises dans le cadre des autorisations données. La valeur de marché des Valeurs Mobilières de Placement est identique à leur montant net au bilan.

## Note 8 – Variations des capitaux propres

### 8.1 – Variation des capitaux propres – part du Groupe

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 1999</b>	<b>100</b>	<b>373</b>	<b>80</b>	<b>64</b>	<b>617</b>
Affectation du résultat précédent	–	–	64	– 64	–
Dividendes distribués	–	–	– 30	–	– 30
Résultat de l'exercice, part du Groupe	–	–	–	103	103
Augmentation de capital et prime d'émission	4	– 4	–	–	–
Ecart de conversion	–	–	2	–	2
Autres mouvements	–	–	– 1	–	– 1
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2000</b>	<b>104</b>	<b>369</b>	<b>115</b>	<b>103</b>	<b>691</b>
Affectation du résultat précédent	–	–	103	– 103	–
Dividendes distribués	–	–	– 30	–	– 30
Résultat de l'exercice, part du Groupe	–	–	–	152	152
Augmentation de capital et prime d'émission	12	– 12	–	–	–
Ecart de conversion	–	–	– 3	–	– 3
Autres mouvements	–	– 3	4	–	1
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2001</b>	<b>116</b>	<b>354</b>	<b>189</b>	<b>152</b>	<b>811</b>

### 8.2 – Variation des capitaux propres – intérêts minoritaires

<b>Intérêts minoritaires – au 31 décembre 2000</b>	<b>– 1</b>
Dividendes distribués	– 1
Variation de périmètre et autres mouvements	5
<b>Intérêts minoritaires – au 31 décembre 2001</b>	<b>3</b>

## Note 9 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Variation	À la fin de l'exercice
Provisions pour pertes à terminaison	20	3	23
Provisions sur sociétés et participations non consolidées	2	–	2
Provisions pour restructurations	10	1	11
Provisions pour risques immobiliers	20	– 3	17
Autres provisions pour risques et charges à venir	215	– 25	190
<b>Sous-total risques et charges à venir</b>	<b>267</b>	<b>– 24</b>	<b>243</b>
Provisions pour garanties données	58	4	62
Provisions pour litiges et pénalités	102	– 42	60
Divers	14	– 1	13
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>– 63</b>	<b>378</b>

La diminution des provisions concerne, pour 53 millions, leur réaffectation à des créances.

**Note 10 – Echéances des dettes financières**

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48	84	–	132
Emprunts et dettes financières divers	7	3	2	12
Concours bancaires courants et intérêts courus	534 <sup>(1)</sup>	–	–	534
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>87</b>	<b>2</b>	<b>678</b>

(1) Y compris emprunts utilisés à court terme dans le cadre de lignes de crédit de durée supérieure à un an.

La majeure partie de la dette est libellée en euros et porte intérêts essentiellement (99 %) à taux variable.

Les dettes financières des filiales étrangères sont essentiellement libellées en monnaie de leur pays.

Des emprunts de EIFFAGE S.A. à hauteur de 229 millions d'euros sont garantis par des nantissements de titres.

**Note 11 – Autres dettes et comptes de régularisation**

	2001	2000
Avances et acomptes reçus sur commandes	138	176
Etat, impôts et taxes	433	449
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	231	189
Débiteurs divers	614	537
Produits constatés d'avance	234	192
<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>1 543</b>

**Note 12 – Résultat net par action**

Le résultat net par action ainsi que le résultat net dilué par action, indiqué au titre de 2001, tient compte de la distribution d'une action gratuite pour neuf détenues décidée par l'AGE du 26 juin 2001.

Les données présentées au titre des exercices 2000 et 1999 ont été retraitées en conséquence.

Le résultat net dilué par action tient également compte du nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises au titre des plans 1997 et 1999, totalisant 505 724 options de souscription.

**Note 13 – Reclassements effectués en 2001 au titre des exercices antérieurs**

	2000	1999
<b>A – Reclassement des plus-values de cession en :</b>		
Autres produits	10	9
Charges d'exploitation	– 6	– 3
Incidence résultat d'exploitation	4	6
Charges et produits exceptionnels	– 4	– 6
Incidence résultat net	–	–
<b>B – Reclassement de la participation des salariés</b>		
Charges d'exploitation	– 16	– 11
Incidence résultat d'exploitation	– 16	– 11

Suite à ce reclassement la ligne spécifique "Participation des salariés", présente sur les documents 2000 et 1999, n'a plus lieu d'être.

**Note 14 – Autres produits d'exploitation**

	2001	2000
Subventions d'exploitation	4	2
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	5	27
Autres produits (yc prix de vente du matériel routier vendu)	77	58
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>87</b>

**Note 15 – Charges d'exploitation**

	2001	2000
Achats de matières, autres approvisionnements et variation de stocks	1 431	1 475
Charges externes	2 996	2 931
Impôts taxes et versements assimilés	97	95
Charges de personnel (yc participation des salariés)	1 588	1 524
Autres charges (yc valeur nette comptable du matériel routier vendu)	75	24
<b>Total</b>	<b>6 187</b>	<b>6 049</b>

**Note 16 – Charges et produits financiers**

	2001	2000
Frais financiers nets	- 12	- 16
Produits de participation	7	12
Dotations nettes aux provisions	- 5	- 1
Ecart de change	3	1
<b>Total</b>	<b>- 7</b>	<b>- 4</b>

**Note 17 – Charges et produits exceptionnels**

	2001	2000
Plus-values de cessions d'immobilisations	9	2
Restructurations	- 14	- 7
Provisions et charges diverses	- 8	- 42
<b>Total</b>	<b>- 13</b>	<b>- 51</b>

**Note 18 – Impôts sur les résultats**

	2001	2000
Impôt courant	- 44	- 2
Impôt différé actif	27	-
<b>Total</b>	<b>- 17</b>	<b>- 2</b>

**Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique**

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>151</b>
Impôt sur les résultats	- 17
Résultat mis en équivalence	36
Dotations aux écarts d'acquisition	- 51
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>183</b>
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence et dotations aux écarts d'acquisition, en utilisant le taux applicable à la société mère	- 67
<b>Incidences sur l'impôt théorique des :</b>	
Différences permanentes	- 5
Différentiel de taux d'imposition des résultats étrangers	1
Déficits imputés dans l'année	4
Résultats taxés à taux réduits	- 1
Différences temporaires utilisées dans l'année	51
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>- 17</b>

## Note 19 – Informations sectorielles

### A – Chiffre d'affaires du Groupe

En millions d'euros	France	Europe	Reste du Monde <sup>(1)</sup>	Total
Construction	2 574	515	187	3 276
Route	1 611	104	–	1 715
Electricité	1 144	48	37	1 229
Construction métallique	82	22	26	130
Holding et Concessions	36	-	16	52
<b>Total</b>	<b>5 447</b>	<b>689</b>	<b>266</b>	<b>6 402</b>

(1) Ventilation par zone géographique :

– Afrique	98
– Turquie, Moyen-Orient, Afrique du Nord	144
– Asie du Sud-Est	16
– Autres	8
<b>Total</b>	<b>266</b>

### B – Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup>

	2001	2000
Construction	75	49
Route	62	54
Electricité	52	46
Construction métallique	2	–
Holding et Concessions	12	22
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>171</b>

(1) y.c. participation des salariés et plus-values sur cession de matériels routiers

### C – Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	2001	2000
Construction	162	134
Route	164	140
Electricité	73	54
Construction métallique	8	4
Holding et Concessions	165	153
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>485</b>

## Note 20 – Effectifs moyens

	2001	2000
Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit :		
Cadres	4 744	4 596
Employés, techniciens et agents de maîtrise	10 283	9 544
Ouvriers	27 313	26 001
<b>Total</b>	<b>42 340</b>	<b>40 141</b>

## Note 21 – Rémunération des dirigeants

En 2001, les rémunérations versées aux membres de la Direction Générale et aux huit administrateurs exerçant une fonction salariée dans le Groupe ont été de 3 260 milliers d'euros (dont 55 milliers d'euros de jetons de présence).

## Note 22 – Engagements en matière de crédit bail au 31 décembre 2001

Les opérations de crédit-bail sont maintenues en engagement hors bilan.

	Total	Constructions et terrains	Autres immobilisations corporelles
Valeurs d'origine (1)	62	52	10
dont investissements de l'année	3	2	1
Dotations aux amortissements (2)			
Cumul des exercices antérieurs	15	12	3
Exercice	4	2	2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>5</b>
Redevances payées :			
Cumul des exercices antérieurs	33	28	5
Exercice	8	6	2
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>7</b>
Redevances restant à payer :			
– À un an au plus	7	5	2
– À plus d'un an et cinq ans au plus	24	21	3
– À plus de cinq ans	13	13	–
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>5</b>
dont capital	32	28	4
dont frais financiers	12	11	1
Valeur résiduelle (3)	7	7	–
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
dont assimilable à des frais financiers	2	2	–

(1) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis directement par l'entreprise.

(3) Prix d'achat résiduel selon contrat (non actualisé).

## Note 23 – Engagements financiers

Indemnités de départ en retraite	37
Effets non échus	58
Avals et cautions	1 154
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	228
Autres engagements donnés	152
<b>Total engagements donnés</b>	<b>1 629</b>

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste Avals et cautions.

Avals et cautions	160
Autres engagements reçus	111
<b>Total engagements reçus</b>	<b>271</b>

## E) Tableau des flux de trésorerie

	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>120</b>	<b>97</b>	<b>- 82</b>
- Actif : vmp et disponibilités	532	534	356
- Passif : concours bancaires courants et intérêts courus	- 412	- 437	- 438
Autofinancement	247	207	154
- Amortissements et résultats des sociétés intégrées	259	208	174
- Dotations (reprises) nettes aux provisions	4	17	- 9
- Résultats de cessions	- 16	- 18	- 11
Variation des impôts différés	- 27	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	75	- 55	149
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>295</b>	<b>152</b>	<b>303</b>
Acquisitions ou accroissements d'immobilisations	- 217	- 108	- 140
- Immobilisations incorporelles	- 3	- 2	- 3
- Concessions	- 28	-	-
- Immobilisations corporelles	- 94	- 84	- 84
- Immobilisations financières	- 92	- 22	- 53
Cessions ou réductions d'immobilisations	60	72	35
Incidence des variations de périmètre	2	- 8	7
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>- 155</b>	<b>- 44</b>	<b>- 98</b>
Dividendes versés aux actionnaires	- 30	- 30	- 30
Augmentation de capital	-	-	23
Remboursement d'emprunts	- 79	- 59	- 38
Emission d'emprunts	9	4	19
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>- 100</b>	<b>- 85</b>	<b>- 26</b>
<b>Variation de trésorerie de l'exercice (I + II + III)</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>179</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>160</b>	<b>120</b>	<b>97</b>

## F) Renseignements sur les principales participations non consolidées

Les titres de participations, inclus dans le poste "Immobilisations financières" du bilan consolidé, pour un montant de 89,2 millions d'euros en valeur nette, sont composés principalement des titres suivants :

Sociétés	Siège social	% détenu direct et indirect	Capitaux propres y compris résultat 2001	Résultat 2001	Valeur d'inventaire des titres au bilan consolidé
Mitex	25-558 Kielce Ul, Zagnanska 65 Pologne	9,96	33,8	9,4	8,5
LPR	Zone industrielle du Melou 81107 Castres Cedex	42,00	6,8	1,3	5,9
Clamens*	ZI Sud BP 209 77272 Villeparisis Cedex 2	100,00	2,4	0,7	5,8
Verdolini*	RN 517 BP 34 69330 Pusignan	100,00	1,0	–	4,0
Le Quillec*	Route de Mur-de-Bretagne 56480 Saint-Aignan	100,00	0,8	–	2,7
Carrière Saint-Laurent	Lieu du Garon 69390 Millery	16,00	8,5	1,7	2,1
Urli*	2265, avenue des Glières 74300 Cluses	99,80	0,8	0,2	2,1
Sté Promotion Léopold	500, avenue Louise 1050 Bruxelles	7,00	32,8	0,2	1,9
Normandie Tuyauterie*	Rue James Joule Zone Artisanale – 14120 Mondeville	100,00	0,9	– 0,1	1,7
Makila	Golf – Route de Cambo 64200 Bassussary	100,00	1,7	–	1,7
Flandres Enrobés	Port fluvial, 4 <sup>e</sup> avenue 59120 Loos	50,00	0,1	–	1,6
Artois Enrobés	Ex fosse 13 62114 Sains-en-Gohelle	50,00	0,2	0,1	1,5
Le Franc*	ZI de Kergoustard – BP 92 56303 Pontivy Cedex	100,00	0,7	0,1	1,5
Sociétés dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1,5 million d'euros :					
Sociétés routières (principalement de production d'enrobés)					44,4
Autres sociétés					3,8
<b>Total</b>					<b>89,2</b>

\* Acquisitions de fin d'exercice.

## Liste des sociétés consolidées en 2001

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

### EIFFAGE et ses filiales

Cofiroute**	17,1 %
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	100,0 %
Financière Laborde	100,0 %
Norscut**	50,0 %
Omniparc	100,0 %
Société du Parc Saint-Placide	100,0 %
Parking d'Issy Plaine*	50,0 %
Sté Marseillaise du Tunnel Prado Carénage**	23,9 %

**Efi et ses filiales 100,0 %**

**Socfi et ses filiales 100,0 %**

**Eiffage Construction et ses filiales 100,0 %**

Ab	100,0 %
Aquitaine de Construction	100,0 %
Baillereau	100,0 %
Bdw	100,0 %
Blandin	100,0 %
Burnouf	100,0 %
Castells	100,0 %
Castells Ganchou	100,0 %
Cattirolo Le Page	100,0 %
Cecom	100,0 %
Cfi	100,0 %
Construction Bretagne Loire	100,0 %
Courté	100,0 %
Dagand	100,0 %
De Graeve	100,0 %
Delens	100,0 %
Desvaux	100,0 %
Devos et Ployart	100,0 %
Dragage Kalis*	50,0 %
Druez	100,0 %
Duchêne	100,0 %
Dumartinet	100,0 %
Eiffage Atlantique Immobilier et ses filiales	100,0 %
Eiffage Construction Azur	100,0 %
Eiffage Construction Drôme Ardèche	100,0 %
Eiffage Construction Gestion et Développement	100,0 %
Eiffage Construction Languedoc	100,0 %
Eiffage Construction Matériel	100,0 %

Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0 %
Eiffage Construction Vaucluse	100,0 %
Eiffage Immobilier et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Azur et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Lorraine et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Méditerranée et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Nord Pas de Calais et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Ouest et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Rhône Alpes Auvergne et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Sud et ses filiales	100,0 %
Eiffage International	100,0 %
Eiffage TP	100,0 %
Entreprise Fougerolle	100,0 %
Envimat et ses filiales	100,0 %
Esde Soficom Development	100,0 %
Espace Midi	40,0 %
Espace Rolin*	33,3 %
Fondedile	100,0 %
Fontaine	100,0 %
Forézienne	100,0 %
Fougerolle	100,0 %
Fougerolle – Ballot	100,0 %
Fougerolle International	100,0 %
Fougerolle International – Mostostal	100,0 %
Fougerolle Sénégal	100,0 %
Fourré et Rhodes	100,0 %
Fraeltra	100,0 %
Frgc	100,0 %
Gallego	100,0 %
Génie Civil Industriel	100,0 %
Gestec	100,0 %
Goitia	100,0 %
Goju	100,0 %
Gotteland et Guéry	100,0 %
Guillaume	100,0 %
Hdi	100,0 %
Herbosch-Kiere	100,0 %
Kraaijeveld	100,0 %
Le Guillou	100,0 %
Les Allées d'Antony	100,0 %
Leymarie	100,0 %
Manep	100,0 %
Migault	100,0 %

Norinter	100,0 %	Socae	100,0 %
Ofa	100,0 %	Socae Atlantique	100,0 %
Pegaz et Pugeat	100,0 %	Socae Auvergne	100,0 %
Pollet	100,0 %	Socamip	100,0 %
Pouletty	100,0 %	Societado Luso Francesa de Constructoes	100,0 %
Pradeau Morin	100,0 %	Société Centrale d'Entretien	100,0 %
Quillery	100,0 %	Soficom	100,0 %
Quillery Bâtiment	100,0 %	Sofracim	100,0 %
Quillery Méditerranée	100,0 %	Solgec	100,0 %
Quillery Picardie	100,0 %	Sopac	100,0 %
Quillery Sud Ouest	100,0 %	Sovaco	100,0 %
Reynders	100,0 %	Supae	100,0 %
Roland	100,0 %	Supae Ile de France	100,0 %
Rosina	100,0 %	Supae Picardie	100,0 %
Royans travaux	100,0 %	Theg	100,0 %
Rufa	100,0 %	Thélu	100,0 %
Sachet et Brulet	100,0 %	Tinel	100,0 %
Sacm	100,0 %	Tonelli	100,0 %
Sae Centre	100,0 %	Van Gogh Rapée	100,0 %
Sae Nord	100,0 %	Van Rymenant	100,0 %
Saec	100,0 %	Veizin	100,0 %
Saee	100,0 %	Zimmer	100,0 %
Saee Ramelli	100,0 %		
Saee Sartore	100,0 %		
Saei-Eei	60,0 %	<b>Eiffel Construction Métallique et ses filiales</b>	<b>100,0 %</b>
Saem	100,0 %	Stahlbau Engineering Hanovre	100,0 %
Saep	100,0 %	Somdel	100,0 %
Saep Equipements	100,0 %		
Saes	100,0 %	<b>Appia et ses filiales</b>	<b>100,0 %</b>
Sae-Terrade	100,0 %	Allier	100,0 %
Saintot	100,0 %	Appia Ain Jura	100,0 %
Scaldis*	25,0 %	Appia Auvergne	100,0 %
Sdvm	100,0 %	Appia Drôme Ardèche	100,0 %
Semip	100,0 %	Appia Est Ile de France	100,0 %
Setrac	100,0 %	Appia Gestion et Développement	100,0 %
Sgeq Bâtiment	100,0 %	Appia Grands Travaux	100,0 %
Sgtn	100,0 %	Appia Eure et Loire	100,0 %
Sitren	100,0 %	Appia Loire Haute Loire	100,0 %
Sncq Bâtiment	100,0 %	Appia Lorraine	100,0 %
Sncq Génie Civil	100,0 %	Appia Ouest Ile de France	100,0 %
Snep	100,0 %	Appia Paris Nord	100,0 %
Snrd	100,0 %	Appia Sud Bourgogne	100,0 %
Snsh	100,0 %	Appia Sud Ile de France	100,0 %

Appia Var Alpes	100,0 %	<b>Forclum et ses filiales</b>	<b>100,0 %</b>
Beugnet Aquitaine	100,0 %	Abm	99,7 %
Beugnet Bassin Minier	100,0 %	Bmm	100,0 %
Beugnet Escaut	100,0 %	Cargocaire	100,0 %
Beugnet Hainaut	100,0 %	Cico	100,0 %
Beugnet Littoral	100,0 %	Desquesnes	100,0 %
Beugnet Normandie	100,0 %	Egcf	100,0 %
Beugnet Oise	100,0 %	Eget Saint-Etienne	100,0 %
Carrière des Grands Caous	100,0 %	Electricité Moderne	100,0 %
Devin Lemarchand Environnement	100,0 %	Electro France Aquitaine	100,0 %
Elaf Madelaine	100,0 %	Electro France Ile de France	100,0 %
Gailledrat	100,0 %	Ellettromeccanica Galli Italo	100,0 %
Gauthey	100,0 %	Forclum Centre Loire	100,0 %
Gerland Durance	100,0 %	Forclum Gestion et Développement	100,0 %
Gerland Isardrome	100,0 %	Forclum Ingenierie	100,0 %
Gerland Lyon	100,0 %	Forclum Marne La Vallée	100,0 %
Gerland Savoie – Léman	100,0 %	Forclum Métropole Nord	100,0 %
Heinrich Walter Verwaltungs Gmbh	100,0 %	Forclum Midi Pyrénées	100,0 %
Lecat tpr	100,0 %	Forclum Paris Nord	100,0 %
Les Matériaux Enrobés du Nord	100,0 %	Forclum Pays de Loire	100,0 %
Malet**	35,0 %	Forclum Rhône-Alpes	100,0 %
Martin	100,0 %	Forclum Rives de Seine	100,0 %
May	100,0 %	Forclum Val de l'Eure	100,0 %
Mazza	100,0 %	Forclum Val de Loire	100,0 %
Panasfalto	100,0 %	Forclum Val d'Essonne	100,0 %
Piani	100,0 %	Forclum Yvelines	100,0 %
Quillery Environnement Urbain	100,0 %	Guérineau	100,0 %
Revillon	100,0 %	Him	100,0 %
Satap	100,0 %	Jeanneau Electricité	100,0 %
Scr Basse Normandie	100,0 %	Linergie	100,0 %
Scr Charentes	100,0 %	Marquet	100,0 %
Scr Côte d'Azur	100,0 %	Martinot	100,0 %
Scr Giuliani	100,0 %	Mention Entreprises	100,0 %
Scr Masson	100,0 %	Norelec	100,0 %
Scr Sattanino	100,0 %	Norelec Industrie	100,0 %
Scr Touraine	100,0 %	Norelec Normandie-Bretagne	100,0 %
Sohetra	100,0 %	Norelec Technologies Electroniques	100,0 %
Srtp	100,0 %	Norelec Transport	100,0 %
Stpv Nord	100,0 %	Omnilux	100,0 %
Tpam	100,0 %	R3t	100,0 %
Transroutes	100,0 %	Simo Industries	100,0 %
Walter Bau Gmbh	100,0 %	Sten	100,0 %

\* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

\*\* Sociétés mises en équivalence

*Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère EIFFAGE S.A.*

*Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.*

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## **EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 2 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT  
Membre de PricewaterhouseCoopers

RSM SALUSTRO REYDEL

Pierre-Bernard ANGLADE Louis-Pierre SCHNEIDER

Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

## Comptes annuels d'EIFFAGE

## Bilan

<b>Actif</b>				2001	2000	1999
En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissement et provisions	Net		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	2 414	1 030	1 384	1 578	5 146
Participations	2	1 438 519	4 120	1 434 399	1 403 984	1 498 867
Autres immobilisations financières	2	8 774	1 912	6 862	5 766	5 377
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 449 707</b>	<b>7 062</b>	<b>1 442 645</b>	<b>1 411 328</b>	<b>1 509 390</b>
Stocks et en-cours		62	–	62	62	62
Créances d'exploitation	3	5 930	507	5 423	7 042	5 983
Créances diverses	3	202 247	8 903	193 344	64 582	60 123
<b>Total de l'actif réalisable</b>		<b>208 239</b>	<b>9 410</b>	<b>198 829</b>	<b>71 686</b>	<b>66 168</b>
Valeurs mobilières de placement	4	71 279	684	70 595	178 857	23 999
Disponibilités		3 388	–	3 388	5 243	3 409
<b>Total de l'actif disponible</b>		<b>74 667</b>	<b>684</b>	<b>73 983</b>	<b>184 100</b>	<b>27 408</b>
Comptes de régularisation		–	–	–	5	154
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 732 613</b>	<b>17 156</b>	<b>1 715 457</b>	<b>1 667 119</b>	<b>1 603 120</b>

**Passif**

En milliers d'euros	Note	2001	2000	1999
Capital	5	116 048	104 444	99 514
Primes d'émission, de fusion, d'apport		354 088	367 138	372 067
Ecart de réévaluation		3 424	3 424	3 478
Réserves		75 726	73 789	73 363
Report à nouveau		420 196	370 414	355 099
Résultat de l'exercice		112 650	80 159	45 918
Provisions réglementées		110	109	177
<b>Capitaux propres</b>	6	<b>1 082 242</b>	<b>999 477</b>	<b>949 616</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	7	<b>60 737</b>	<b>54 070</b>	<b>51 606</b>
Dettes financières	8	103 722	141 050	177 640
Dettes d'exploitation		3 928	13 479	7 737
Dettes diverses	8	312 375	312 664	191 002
<b>Total des dettes</b>		<b>420 025</b>	<b>467 193</b>	<b>376 379</b>
<b>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</b>	8	<b>152 391</b>	<b>146 279</b>	<b>225 316</b>
Comptes de régularisation		62	100	203
<b>Total du passif</b>		<b>1 715 457</b>	<b>1 667 119</b>	<b>1 603 120</b>

## Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2001	2000	1999
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes et prestations de services		19 430	18 704	28 019
Autres produits		347	1 005	223
<b>Total</b>		<b>19 777</b>	<b>19 709</b>	<b>28 242</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières, marchandises et variation de stocks		- 1	- 4	- 238
Charges externes		- 17 670	- 23 688	- 21 170
Impôts et taxes, versements assimilés		- 303	- 134	- 211
Salaires, traitements et charges sociales		- 1 140	- 1 324	- 2 011
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 99	- 1 327	- 184
<b>Total</b>		<b>- 19 213</b>	<b>- 26 477</b>	<b>- 23 814</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>12 307</b>	<b>16 438</b>	<b>- 724</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>12 871</b>	<b>9 670</b>	<b>3 704</b>
Produits de participations		83 154	59 544	49 468
Intérêts nets et divers		- 14 830	- 18 727	- 19 870
Variation nette des provisions		- 5 470	315	69
<b>Résultat financier</b>		<b>62 854</b>	<b>41 132</b>	<b>29 667</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>75 725</b>	<b>50 802</b>	<b>33 371</b>
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	12	23 194	316	- 17 445
Autres produits et charges à caractère exceptionnel	12	- 15 967	- 14 437	- 1 939
Variation nette des provisions		- 2 566	- 1 306	8 783
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>4 661</b>	<b>- 15 427</b>	<b>- 10 601</b>
Impôts sur les bénéfices	13	32 264	44 784	23 148
<b>Résultat net</b>		<b>112 650</b>	<b>80 159</b>	<b>45 918</b>

## Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2001

(sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

### A) Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations corporelles**

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions	40 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	5 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

#### **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

#### **Contrats à long terme**

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

#### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours de clôture de fin d'année. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

#### **Provisions pour risques et charges**

Elles concernent notamment les provisions pour litiges nés à l'étranger et les risques filiales.

#### **Opérations en devises**

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

#### **Opérations faites en commun**

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

#### **Résultats des filiales sociétés en nom collectif**

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

#### **Instruments financiers**

EIFFAGE a accordé à une filiale une garantie de taux d'intérêt sur un en-cours à fin 2001 de 29 millions d'euros dont la dernière échéance est au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, EIFFAGE a couvert le risque de fluctuation des taux par des contrats de couverture de taux pour un montant notionnel de 183 millions d'euros d'une durée résiduelle de 1 an.

L'opération a consisté à encadrer le taux variable de la dette dans le cadre de tunnels.

## B) Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

### Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>1.1 – Valeur brute</b>				
Terrains	712	–	122	590
Constructions	1 753	–	–	1 753
Autres immobilisations corporelles	43	28	–	71
<b>Total</b>	<b>2 508</b>	<b>28</b>	<b>122</b>	<b>2 414</b>
<b>1.2 – Amortissements</b>				
Constructions	896	94	–	990
Autres immobilisations corporelles	34	6	–	40
<b>Total</b>	<b>930</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>1 030</b>

### Note 2 – Immobilisations financières

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>2.1 – Valeur brute</b>				
Participations	1 408 103	37 538	7 122	1 438 519
Autres immobilisations financières	7 026	2 112	364	8 774
<b>Total</b>	<b>1 415 129</b>	<b>39 650</b>	<b>7 486</b>	<b>1 447 293</b>
<b>2.2 – Provisions</b>				
Participations	4 119	96	95	4 120
Autres immobilisations	1 260	652	–	1 912
<b>Total</b>	<b>5 379</b>	<b>748</b>	<b>95</b>	<b>6 032</b>

### Note 3 – Créances

	Montant net	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<b>3.1 – Etat des échéances</b>			
Créances de l'actif immobilisé	691	239	452
Créances de l'actif réalisable <sup>(1)</sup>			
Créances d'exploitation	5 423	5 423	–
Autres créances diverses	193 344	193 344	–
<b>Total</b>	<b>199 458</b>	<b>199 006</b>	<b>452</b>

(1) dont envers les sociétés du Groupe : 189 391

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>3.2 – Provisions sur créances</b>				
Créances d'exploitation	783	12	288	507
Créances diverses				
Créances sur sociétés du Groupe	8 597	53	19	8 631
Débiteurs divers	296	–	24	272
<b>Total</b>	<b>9 676</b>	<b>65</b>	<b>331</b>	<b>9 410</b>

### Note 4 – Valeurs mobilières de placement

#### 4.1 – Composition

Ce poste inclut 396 772 actions EIFFAGE pour un montant net de 26 989 milliers d'euros.

Il comprend également des sicav de trésorerie.

Leur valeur de marché est identique à leur valeur nette comptable.

#### 4.2 – Provision

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Actions propres	–	684	–	684
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>684</b>	<b>–</b>	<b>684</b>

### Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2001, le capital est composé de 14 506 050 actions au nominal de 8 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2000	13 055 445
Attribution gratuite d'actions à raison d'1 action nouvelle pour 9 actions anciennes réalisée en juillet 2001	1 450 605
<b>Actions émises au 31 décembre 2001</b>	<b>14 506 050</b>

## Note 6 – Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
<b>Montant au 31 décembre 2000</b>	<b>104 444</b>	<b>367 138</b>	<b>3 424</b>	<b>73 789</b>	<b>370 414</b>	<b>80 159</b>	<b>109</b>	<b>999 477</b>
Affectation de l'exercice	-	-	-	30 377	49 782	- 80 159	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	- 29 885	-	-	-	- 29 885
Attribution gratuite d'actions	11 604	- 11 604	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	- 1 446	-	1 445	-	-	1	-
Résultat de l'exercice 2001	-	-	-	-	-	112 650	-	112 650
<b>Montant au 31 décembre 2001</b>	<b>116 048</b>	<b>354 088</b>	<b>3 424</b>	<b>75 726</b>	<b>420 196</b>	<b>112 650</b>	<b>110</b>	<b>1 082 242</b>

## Note 7 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions correspondant à une charge de l'exercice	Diminutions sans contrepartie en charge	À la fin de l'exercice
Etranger	29 828	23 613	6 098	5 581	41 762
Concession	9 147	-	-	-	9 147
Immobilier	12 767	4 100	8 194	1 573	7 100
Impôts	1 185	-	-	-	1 185
Garantie de passif	1 143	400	-	-	1 543
<b>Total</b>	<b>54 070</b>	<b>28 113</b>	<b>14 292</b>	<b>7 154</b>	<b>60 737</b>

## Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

Etat des échéances :	Montant	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
----------------------	---------	------------------------------	-----------------------------

### 8.1 – Dettes financières

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits <sup>(1)</sup>	103 719	38 166	65 553
Autres dettes financières	3	3	-
<b>Total</b>	<b>103 722</b>	<b>38 169</b>	<b>65 553</b>

### 8.2 – Dettes diverses

Dettes envers les sociétés du Groupe	289 043	289 043	-
Autres dettes diverses	23 332	23 332	-
<b>Total</b>	<b>312 375</b>	<b>312 375</b>	<b>-</b>

### 8.3 – Concours bancaires courants <sup>(1)</sup>

	152 391	152 391	-
<b>Total</b>	<b>152 391</b>	<b>152 391</b>	<b>-</b>

(1) dont 229 092 garantis par des nantissements de titres

**Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan**

	Montant
Dettes financières	1 578
Dettes d'exploitation	1 789
Dettes diverses	635
<b>Total</b>	<b>4 002</b>

**Note 10 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations**

Montant concernant les entreprises :	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation
Participations	1 385 304	49 095
Autres immobilisations financières	8	5 271
Créances d'exploitation	130	121
Créances diverses	189 261	2 771
Dettes d'exploitation	1 347	-
Dettes diverses	289 043	7 861

**Note 11 – Ventilation du chiffre d'affaires**

	France	International	Total
<b>Montant du chiffre d'affaires d'activité</b>	<b>29 599</b>	<b>15 666</b>	<b>45 265</b>

**Note 12 – Résultat exceptionnel****12.1 – Résultat sur cessions d'actifs immobilisés**

La plus-value comprend un boni de liquidation sur une filiale étrangère pour un montant de 21 443 milliers d'euros.

**12.2 – Autres produits et charges à caractère exceptionnel**

Ce poste inclut des subventions exceptionnelles au bénéfice de filiales pour 15 991 milliers d'euros couverts par des reprises de provisions pour un montant de 14 292 milliers d'euros.

**Note 13 – Impôts sur les sociétés**

La société EIFFAGE est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2001, ce groupe a concerné 88 filiales. L'économie du régime est prise en compte par la société mère et s'élève à 32 millions d'euros.

Les différences temporaires propres à EIFFAGE s'élèvent en base à 2 millions d'euros.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### Note 14 – Engagements financiers

Avals et cautions <sup>(1)</sup>	673 239
Autres engagements	5 585
<b>Total</b>	<b>678 824</b>

(1) dont passifs des sociétés de personnes (Snc, Sci) : 15 867

### Note 15 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode "rétrospective" est estimé à 1 192 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

### Note 16 – Effectifs moyens

	Personnel France	Personnel expatrié	Personnel local	Total
Cadres	1	5	3	9
Etam	–	–	8	8
Ouvriers	–	–	4	4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>21</b>

### Note 17 – Rémunération des dirigeants

La rémunération totale du Président-Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE et par la société de services centraux, Laborde Gestion et Développement, s'est élevée en 2001 à un montant brut de 1 023 612 euros.

Les jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 98 milliers d'euros.

## Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	1997	1998	1999	2000	2001
<b>1 – Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	81 273	95 261	99 514	104 444	116 048
Nombre des actions ordinaires existantes	10 662 310	12 497 456	13 055 445	13 055 445	14 506 050
Nombre maximal d'actions futures à créer	1 189 624	532 988	529 725	476 360	505 724
par conversion d'obligations	889 624	209 643	–	–	–
par exercice de droits de souscription	300 000	323 345	529 725	476 360	505 724
<b>2 – Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	82 749	60 918	69 765	52 894	45 265
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	117 291	30 539	14 028	37 678	88 212
Impôts sur les bénéfices	15 285	20 066	23 148	44 784	32 264
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	125 506	45 093	45 918	80 159	112 650
Résultat distribué	24 707	28 959	30 289	30 289	30 463
<b>3 – Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	12,43	4,05	2,85	6,32	8,31
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	11,77	3,61	3,52	6,14	7,77
Dividende attribué à chaque action	2,32	2,32	2,32	2,32	2,10
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	304	249	48	30	21
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 224	2 186	1 501	985	802
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	562	553	510	339	338

**Résultat global et par action en euros**

	2001	2000	1999
<b>Résultat courant</b>			
Global en millions d'euros	76	51	33
Par action en euros	5,2	3,9	2,6
Par action (ajusté)* en euros	5,2	3,5	2,3
<b>Résultat net total avant impôt</b>			
Global en millions d'euros	80	35	23
Par action en euros	5,5	2,7	1,7
Par action (ajusté)* en euros	5,5	2,4	1,6
<b>Résultat net</b>			
Global en millions d'euros	113	80	46
Par action en euros	7,8	6,1	3,5
Par action (ajusté)* en euros	7,8	5,5	3,2

(\*) L'ajustement prend en compte les distributions d'actions gratuites intervenues en 2001 à raison d'1 action nouvelle pour 9 anciennes détenues ; pour les rendre comparables à ceux de 2001, les chiffres par action 2000 et 1999 ont été divisés par 1,11.

## Filiales et participations au 31 décembre 2001

### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2001	Quote-part du capital détenue en %
<b>1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par EIFFAGE)</b>			
Eiffage Construction <sup>(1)</sup>	136 219	145 669	100,00
Appia <sup>(1)</sup>	100 495	121 291	100,00
Forclum <sup>(1)</sup>	30 953	73 888	100,00
Eiffel <sup>(1)</sup>	16 404	- 293	100,00
Omniparc <sup>(1)</sup>	4 650	830	100,00
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	5 000	- 22	100,00

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

### 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

Cofiroute	158 282	838 588	16,99
Smtpc	7 124	- 16	23,87

### B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

#### Valeur comptable des titres détenus :

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par EIFFAGE au cours de l'exercice
1 014 706	–	48 104	3 276 091	56 513	13 174
187 238	–	116 284	1 715 424	30 339	20 099
130 536	–	–	1 228 557	23 641	26 024
20 384	–	89 584	129 819	1 871	–
6 752	–	2 617	1 774	– 1 124	–
5 015	–	122 000	–	– 47	–

46 371	–	–	740 814	195 128	18 734
1 325	546	–	22 250	–	–

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
1 366 262	3 398	68 414	446
1 365 884	–	68 069	446
174 134	7 351	8 895	1 009
383 969	–	12 773	73 465
59 296	–	18 734	–

# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ;

ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 2 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT  
Membre de PricewaterhouseCoopers

RSM SALUSTRO REYDEL

Pierre-Bernard ANGLADE Louis-Pierre SCHNEIDER

Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### 1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ♦ Cession de titres

#### – A la société EIFFAGE CONSTRUCTION

Conseil d'Administration du 28 février 2001.

Cession de la totalité de la participation détenue par EIFFAGE dans le capital de la société SEOP pour le montant de 2 982 893 euros.

Personnes concernées par ces conventions : Messieurs Richard BOUVIER, Jean-Jacques LEFEBVRE et Jean-François ROVERATO, administrateurs des sociétés EIFFAGE et EIFFAGE CONSTRUCTION.

#### – A la société APPIA

Conseil d'Administration du 12 décembre 2001.

Des parts complémentaires détenues par la société EIFFAGE dans les sociétés HEINRICH WALTER VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH (1 part) et J. WALTER KG BAUUNTERNEHMUNG (5 % des droits) ont été cédées au prix respectivement de 25 565 euros et 12 782 euros.

Personnes concernées par ces conventions : Messieurs Louis LESNE, Jean-François

ROVERATO et Bruno TABARIE, administrateurs des sociétés EIFFAGE et APPIA.

### 2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Des subventions ont été consenties à fin 2001 par EIFFAGE au bénéfice des deux sociétés FOUGEROLLE INTERNATIONAL et EIFFAGE INTERNATIONAL en conséquence des cessions des titres de ces deux dernières sociétés à EIFFAGE CONSTRUCTION, intervenues le 27 décembre 1999. Leurs montants se sont élevés respectivement à 1 129 614 euros et 6 666 973 euros.

- Une subvention a été versée, le 10 janvier 2001 par la société EIFFAGE, à la société filiale SNC LABORDE à la suite de la vente de l'immeuble du 2 rue de Laborde pour le montant de 8 194 323 euros.

Paris, le 2 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT  
Membre de PricewaterhouseCoopers

RSM SALUSTRO REYDEL

Pierre-Bernard ANGLADE    Louis-Pierre SCHNEIDER    Jean-Claude REYDEL    Michel BERTHET

## Résolutions

soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2002

### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2001 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2001 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2001.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	112 650 198,23 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	420 195 856,79 €
Formant un total de	532 846 055,02 €
sera réparti comme suit :	
– Affectation à la réserve légale	1 160 484,20 €
– Distribution aux 14 506 050 actions d'un dividende global de	30 462 705,00 €
– Prélèvement pour être reporté à nouveau de la somme de	501 222 865,82 €
Total	532 846 055,02 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 2,10 euros par action, et sa mise en paiement aura lieu le 30 avril 2002.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

	1998	1999	2000
Nombre d'actions	12 497 456	13 055 445	13 055 445
Dividende net	15,20 F	2,32 €	2,32 €
Avoir fiscal	7,60 F	1,16 €	1,16 €
Dividende global	22,80 F	3,48 €	3,48 €

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'Article L 225-38 du Code de Commerce, ratifie les opérations faites au cours de l'exercice 2001 entre la Société et les Administrateurs ou entre la Société et d'autres Sociétés ayant des Administrateurs communs.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de MM. Louis LESNE, Gilles COSSON, Etienne DEWULF, Claude GENDREAU, Paul-Louis GIRARDOT et Jean-Jacques LEFEBVRE à compter de ce jour.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Richard BOUVIER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les

assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Marie FABRE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Dominique MÉGRET vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Serge MICHEL vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant

que le mandat d'Administrateur de M. Jean-François ROVERATO vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Amaury-Daniel de SEZE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bruno TABARIÉ vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bernard VADON vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Paul VETTER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue

de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme M. Bruno FLICHY Administrateur de la Société pour une période de 6 années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE Administrateur de la Société pour une période de 6 années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Mme Véronique MORALI Administrateur de la Société pour une période de 6 années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

### **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 300 000 euros à compter de l'exercice 2002, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence.

### **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de

Bourse, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre maximum de 1 450 605 actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés :

- soit en vue de régulariser le cours des actions de la Société,
- soit en vue de les céder aux salariés ou dirigeants de la Société et de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'options d'achat d'actions,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

L'Assemblée décide de fixer à 110 euros par action le prix maximum auquel la Société pourra effectuer ces achats (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 159 566 550 euros), et à 45 euros le prix minimum de cession des actions ainsi acquises, étant précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité des règles déterminées par le règlement n° 98-03 de la Commission des Opérations de Bourse concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens, et notamment par transfert de blocs. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres :

- les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération,
- et le nombre maximum de titres à acquérir sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par la septième résolution de l'Assemblée Générale du 25 avril 2001.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et du Conseil des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

### **Vingtième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration :

- à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la dix-neuvième résolution de la présente assemblée, dans la limite de 1 450 605 actions, soit 10 % du capital et à réduire corrélativement le capital social de la Société de la valeur nominale des actions rachetées et en imputant sur les primes et réserves existantes, la différence entre la valeur de rachat des actions rachetées et leur valeur nominale ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

### **Vingt et unième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'insérer dans le "TITRE – IV : ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ" des statuts, à la suite de l'article 21, un nouvel article relatif au mode d'exercice de la direction générale et de modifier en conséquence les articles concer-

nant les pouvoirs du Conseil et de la direction générale (articles 22 nouveau à 27 nouveau).

La rédaction de ces articles sera la suivante :

#### **Article 22**

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui en informe les actionnaires et les tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée qu'il détermine.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables. Dans ce cas, le Président du Conseil d'Administration prendra le titre de Président-Directeur Général.

#### **Article 23**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation du Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit, et examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le Président.

La convocation est faite par lettre ou tout autre moyen.

Les délibérations du Conseil d'Administration ne seront valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs

qui participent à la réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de tous moyens de télécommunications et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur au moment de leur utilisation.

En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration sont établis et les copies ou extraits des procès-verbaux délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### **Article 24**

Indépendamment des allocations particulières prévues ci-dessous, il est alloué au Conseil d'Administration une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant, porté dans les frais généraux, est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans les conditions qu'il fixe, avec ou sans faculté de substitution, et faire procéder à toutes études et enquêtes ; il fixe dans ce cas les rémunérations tant fixes que proportionnelles.

#### **Article 25**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet

ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

#### Article 26

**1.** Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans. Toutefois, lorsque le Président du Conseil d'Administration en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut, en une ou plusieurs fois, proroger ses fonctions de Président, d'une durée totale qui ne pourra dépasser trois ans.

En cas d'absence ou d'empêchement momentané du Président, le Conseil désigne un Président de séance choisi parmi les Administrateurs.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

Cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée. En cas d'empêchement temporaire, elle est renouvelable ; en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

**2.** Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les

Administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

#### Article 27

**1.** La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il fixe et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué. Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut excéder cinq.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué est de 65 ans. Toutefois, lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général délégué en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger en une ou plusieurs fois ses fonctions pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

**2.** Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

**3.** En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, de mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les articles n° 26 ancien et suivants sont renumérotés de 28 à 35.

#### Vingt-deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

## Administration - Direction - Contrôle

**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2001, et le taux de présence effective des Administrateurs s'est élevé à 80 %.

Au 24 avril 2002, le Conseil était composé des 15 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Age
<b>Président d'Honneur</b>			
Louis LESNE	15/06/67	1996-2002	79
<b>Président-Directeur Général</b>			
Jean-François ROVERATO *	22/01/87	1996-2002	57
<b>Administrateurs</b>			
Richard BOUVIER *	21/07/99	1999-2002	59
Gilles COSSON	22/01/87	1996-2002	64
Etienne DEWULF	27/04/99	1999-2002	47
Jean-Marie FABRE *	03/06/97	1997-2002	52
Claude GENDREAU	01/03/00	2000-2002	56
Paul-Louis GIRARDOT	09/03/90	1996-2002	68
Jean-Jacques LEFEBVRE	26/01/94	1996-2002	53
Dominique MÉGRET *	03/06/97	1997-2002	55
Serge MICHEL *	18/04/96	1996-2002	75
Amaury-Daniel de SEZE *	16/09/93	1996-2002	55
Bruno TABARIÉ *	18/04/96	1996-2002	52
Bernard VADON *	15/12/99	1999-2002	54
Jean-Paul VETTIER *	21/07/99	1999-2002	57

N. B. : L'ensemble des mandats des Administrateurs en fonction vient à échéance avec l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2002 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler les mandats de neuf Administrateurs (repérés par un astérisque sur la liste ci-dessus), et de nommer trois nouveaux Administrateurs, MM. Bruno FLICHY et Aimery LANGLOIS-MEURINNE et M<sup>me</sup> Véronique MORALI. Le nouveau Conseil serait ainsi composé de douze Administrateurs dont quatre salariés : MM. Jean-François ROVERATO, Richard BOUVIER, Bruno TABARIÉ et Bernard VADON et quatre indépendants : MM. Bruno FLICHY, Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Serge MICHEL et M<sup>me</sup> Véronique MORALI.

Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Administrateur Salarié Indépendant	Nombre d'actions détenues
Membre	-	Salarié	2
-	-	Salarié	28 711
-	-	Salarié	2
Membre	-	Indépendant	1 379
-	-	Salarié	1
-	Membre	-	1
-	-	Salarié	1
-	Membre	Indépendant	5
-	-	Salarié	596
-	-	-	122
Membre	-	Indépendant	1
Membre	-	-	1
-	-	Salarié	1
-	-	Salarié	113
-	Membre	-	1

## Administrateurs

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres Sociétés sont retracés dans les tableaux ci-après :

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Jean-François ROVERATO	PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'EIFFAGE	ADMINISTRATEUR DE : – EIFFAGE CONSTRUCTION – FORCLUM – APPIA  REPRÉSENTANT PERMANENT D'EIFFAGE AUX CONSEILS DE : – EIFFEL – COFIROUTE  Sociétés Etrangères  ADMINISTRATEUR DE : – PANASFALTO (Espagne) – SOFICOM (Belgique)  MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE : – MITEX (Pologne)
Richard BOUVIER	PRÉSIDENT D'EIFFAGE CONSTRUCTION	PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE : – QUILLERY SA – SA DU PARKING MEDICIS – EIFFEL – SOMDEL INGENIERIE  REPRÉSENTANT PERMANENT D'EIFFAGE CONSTRUCTION AUX CONSEILS DE : – SETRABA – EFI – SOCFI – AE 91 – EIFFAGE TP – FOUGEROLLE BALLOT – SOFRACIM
Gilles COSSON	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE COPAREX INTERNATIONAL	ADMINISTRATEUR DE : – SAGEM – BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Amaury-Daniel de SEZE	MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE BNP PARIBAS	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE : – COBEP  MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE : – PUBLICIS – GRAS SAVOYE  ADMINISTRATEUR DE : – GROUPE BRUXELLES LAMBERT – GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT – GIB Group – POWER CORPORATION DU CANADA – PARGESA HODING SA
Etienne DEWULF	PRÉSIDENT ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE SOFICOM	PRÉSIDENT DE : – ANTWERPSE BOUWWERKEN N.V. (Belgique) – DE GRAEVE S.A. (Belgique) – MAURICE DELENS S.A. (Belgique) – HERBOSCH-KIERE (Belgique) – REYNDERS B & I (Belgique) – FONDEDILE

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Etienne DEWULF (suite)	PRESIDENT ADMINISTRATEUR DELEGUE DE SOFICOM	PRESIDENT ADMINISTRATEUR DELEGUE : – SOFICOM DEVELOPMENT S.A. – VAN RYMENANT  ADMINISTRATEUR DE : – ART (Belgique) – CCL (Belgique) – CENTRE DE COORDINATION CECOM (Belgique) – DRUEZ (Belgique) – ENTREPRISES LOUIS DUCHENE (Belgique) – ESPACE BELLIARD (Belgique) – ESPACE MIDI (Belgique) – ESPACE ROLIN (Belgique) – ETANGS DU NORD (Belgique) – FEYENS NESTOR & FILS (Belgique) – FORUM LEOPOLD D3 (Belgique) – IMMOBILIERE PUVREZ (Belgique) – IMMORABOT (Belgique) – MACOBEL (Belgique) – PROMOTION LEOPOLD (Belgique) – ROMARCO (Belgique) – S.N.V.I. (Belgique) – SOFIFON – TOPCOMPOST N.V. (Belgique) – VAN DEN CLOOT N.V. (Belgique) – WELLDAM N.V. (Belgique)  GERANT DE : – SODEMAT
Jean-Marie FABRE	MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE PARIBAS AFFAIRES INDUSTRIELLES	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE : – MICHEL THIERRY SA  ADMINISTRATEUR DE : – AGZ Holding – CARREMAN – COPEBA (Belgique) – COPAREX INTERNATIONAL – IBEL (Belgique) – MOSANE SA (Belgique)
Paul-Louis GIRARDOT	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE VIVENDI ENVIRONNEMENT	PRESIDENT DE : – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  ADMINISTRATEUR DE : – DALKIA – CGEA – CONNEX – SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – COMITE DE BASSIN DE SEINE-NORMANDIE
Claude GENDREAU	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL D'EIFFAGE INTERNATIONAL	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE : – FOUGEROLLE INTERNATIONAL  Sociétés Etrangères :  PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE : – FOUGEROLLE SENEGAL  ADMINISTRATEUR DE : – FOUGEROLLE NIGERIA Ltd

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Jean-Jacques LEFEBVRE	DIRECTEUR GENERAL D'EIFPAGE CONSTRUCTION	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE : – FOUGEROLLE – FOUGEROLLE BALLOT – EIFPAGE TP – SNIM – SOFRACIM  REPRESENTANT PERMANENT DE FOUGEROLLE AUX CONSEILS DE : – COFFRAGE DIPY – G.C.B.B. – O.F.A..  ADMINISTRATEUR UNIQUE DE : – FOUGEROLLE SOFRA “GIFLIS”
Louis LESNE	PRESIDENT D'HONNEUR D'EIFPAGE	PRESIDENT D'HONNEUR DE : – FOUGEROLLE INTERNATIONAL – APPIA  ADMINISTRATEUR DE : – FORCLUM – FOUGEROLLE
Serge MICHEL	PRESIDENT DE SOFICOT	PRESIDENT DE : – CIAM – CARRE DES CHAMPS ELYSEES  PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE : – SEGEX  ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DE : – VINCI – DB LOGISTIQUE – STBB – LCC – C.G.E.  ADMINISTRATEUR SUPPLEMENTAIRE DE : – VINCI CONSTRUCTION – DEAUVILLE (SCA) – CIE DES EAUX DE PARIS (SCA)  REPRESENTANT PERMANENT AUX CONSEILS DE : – SEDIBEX – SARP INDUSTRIES  Sociétés Etrangères – ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DE : – FOMENTO DE CONSTRUCCIONES Y CONTRATAS SA – FCC CONSTRUCCIONS SA – PORTLAND VALDERRIVAS – G.H MONTAGE
Dominique MEGRET	DEPUTY HEAD DE PARIBAS AFFAIRES INDUSTRIELLES	PRESIDENT DE : – PAI management Italy (Italie) – SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENTS  ADMINISTRATEUR DE : – COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE (Luxembourg) – COBEP – DOUX – GIB (Belgique) – EVIALIS – IBEL (Belgique) – MOSANE (Belgique) – N.H.G.

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Dominique MEGRET (suite)	DEPUTY HEAD DE PARIBAS AFFAIRES INDUSTRIELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PANZANI</li> <li>- ROYAL CANIN</li> <li>- SAGAL</li> <li>- UGC</li> <li>- UNITED BISCUITS (Grande-Bretagne)</li> </ul> REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE GENERALE COMMERCIALE ET FINANCIERE CHEZ : <ul style="list-style-type: none"> <li>- KEOLIS</li> </ul>
Bruno TABARIE	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL D'APPIA	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.C.R.C.</li> <li>- ENTREPRISE PIANI</li> <li>- GENERALE DE ROUTES ASSAINISSEMENTS &amp; TERRASSEMENTS</li> <li>- GENERALE ROUTIERE</li> <li>- H.C. DEVELOPPEMENT</li> <li>- MAZZA</li> <li>- ROUTIERE MORIN</li> <li>- TRANSROUTE</li> </ul> PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ENTREPRISE LAURENT LE QUILLEC</li> <li>- SOCIETE NOUVELLE DE TRAVAUX PUBLICS LE FRANC</li> </ul> GERANT DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BITUCHIMIE</li> <li>- GESROUTES</li> <li>- PETITE SYNTHÉ</li> <li>- SCI DU NORD-OUEST</li> <li>- SCI PRIGNAN</li> </ul> SUPERVISEUR DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ENTREPRISE REVILLON</li> </ul> ADMINISTRATEUR DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ENROBES ROUTIERS DE CHAMPAGNE ARDENNES</li> <li>- SABLIERES DE GARONNE</li> </ul> REPRESENTANT PERMANENT D'APPIA AUX CONSEILS DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- MALET</li> <li>- FOUCHER</li> <li>- SESEN</li> <li>- SOCIETE ROUTIERE DU BEAUJOLAIS</li> <li>- G.M.R.T.</li> <li>- VERDOLINI SA</li> <li>- CARRIERES ROCHES BLEUES</li> <li>- ARBEX</li> <li>- EHTP</li> <li>- GETRANORD</li> <li>- SBT</li> <li>- TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT</li> <li>- NFEE EAU ET ENVIRONNEMENT</li> </ul> Sociétés Etrangères PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- LES MATERIAUX ENROBES DU TOURNAISIS (Belgique)</li> </ul> ADMINISTRATEUR DE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CENTRAL DE BRITAGEM ADIFER</li> <li>- PANASFALTO (Espagne)</li> </ul>

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Bernard VADON	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE FORCLUM	<p>PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL – ADMINISTRATEUR DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– SA NORELEC</li> <li>– SA CARGOCAIRE L &amp; M</li> <li>– SA AUXERROISE DES ETS BORNHAUSER MOLINARI &amp; CIE – ABM</li> <li>– SA SODIE</li> <li>– SAS MENTION ENTREPRISE</li> <li>– SAS HIM</li> <li>– SAS PARTECO</li> <li>– SAS MENTION</li> </ul> <p>REPRESENTANT PERMANENT DE FORCLUM AUX CONSEILS DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– SA ENTREPRISE DE GENIE CLIMATIQUE ET FLUIDES</li> <li>– SA ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE DES FLANDRES</li> <li>– SA.TURPIN</li> <li>– SA SIMO INDUSTRIES</li> <li>– SA MARTINOT</li> <li>– SA MIM'S</li> <li>– SA SERITE</li> <li>– SA URLI</li> <li>– SA DURAFFOURG</li> <li>– SA JEANNEAU INVESTISSEMENTS</li> <li>– SA LEROY</li> <li>– SA AURELEC</li> <li>– SA BARON – SDTEE</li> <li>– SA ELECTRA</li> <li>– SA GORDOLON LUMIERES</li> <li>– SA SOMECLIM</li> <li>– SA LE GOAZIGO</li> <li>– SA SACEM</li> <li>– SA SOTRAMEL ELECTRICITE</li> <li>– SA JEANNEAU DERVAL</li> <li>– SA GUIRANDE ELECTRICITE</li> <li>– SA SERPE</li> <li>– SA SPII</li> <li>– SA GUIRANDE ELECTRICITE INDUSTRIELLE</li> <li>– SA GUIRANDE CANALISATIONS</li> <li>– SA IZELEC</li> </ul> <p>REPRESENTANT PERMANENT DE NORELEC AUX CONSEILS DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– AUTOMAT SERVICE</li> <li>– CETELEC</li> <li>– TECHNIQUE ET PRESTATIONS INDUSTRIE</li> </ul> <p>GERANT DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– EUROTAB</li> </ul>
Jean-Paul VETTIER	DIRECTEUR GENERAL DE TOTALFINAELF RAFFINAGE ET MARKETING	<p>PRESIDENT DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– TOTALFINAELF France</li> </ul> <p>ADMINISTRATEUR DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE</li> <li>– CEPESA (Compania Espanola de Petroleos SA)</li> </ul>

## Administrateurs dont la nomination sera proposée à l'Assemblée Générale du 24 avril 2002 :

LISTE DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS
Bruno FLICHY	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT DU NORD	<p>PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANTARIUS – filiale d'assurance vie du Crédit du Nord</li> </ul> <p>ADMINISTRATEUR DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S.G.A.M. (Société Générale Asset Management)</li> <li>- Banque TARNEAUD</li> <li>- Fondation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées</li> <li>- Association du Grand Montreuil</li> </ul> <p>REPRESENTANT DU CREDIT DU NORD au Conseil de Surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque RHONE-ALPES</li> </ul>
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL DE PARGESA Holding SA – Genève	<p>PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GROUPE IMERYS (ex Imétal) Paris</li> </ul> <p>ADMINISTRATEUR DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORIOR Holding SA – Vevey</li> </ul> <p>ADMINISTRATEUR DE :</p> <p>en France</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SWATCH GROUP</li> <li>- SFPG</li> <li>- LE CLUB FRANCAIS DU LIVRE</li> <li>- RHODIA</li> </ul> <p>à l'étranger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corporation Financière Power (Canada)</li> <li>- Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)</li> </ul>
Véronique MORALI	PRESIDENT DE FIMALAC Inc	<p>ADMINISTRATEUR DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TESCO PLC</li> </ul> <p>MEMBRE DU CONSEIL DES MARCHES FINANCIERS</p>

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux comités spécialisés afin de préparer ses décisions.

Le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de comité des rémunérations, propose au Conseil la rémunération des dirigeants ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et prépare les décisions du Conseil relatives au renouvellement ou à la nomination des Administrateurs.

En 2001, le Comité, composé de MM. Gilles COSSON, Louis LESNE, Serge MICHEL et Amaury-Daniel de SEZE a tenu différentes réunions consacrées aux rémunérations, et à l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du programme 2001.

Le **Comité des Comptes** veille à la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et semestriels et s'assure du bon fonctionnement du contrôle externe du Groupe. Il est composé de MM. Jean-Marie FABRE, Paul-Louis GIRARDOT, et de M. Jean-Paul VETTIER.

Le Comité des Comptes s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2001 ; ces réunions ont été essentiellement consacrées aux propositions de nomination des Commissaires aux Comptes, aux méthodes comptables et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration.

### Intérêts des dirigeants dans le capital ; rémunération des dirigeants

Les dirigeants du Groupe sont rémunérés sur la base d'un montant fixe annuel, éventuellement révisé chaque année, et d'un intéressement aux résultats de la branche d'activité qu'ils dirigent, déterminé chaque année. Ils peuvent recevoir des bonus ou primes à l'occasion d'événements exceptionnels. Lorsqu'ils sont Administrateurs d'EIFFAGE SA, ils perçoivent également les jetons de présence attribués aux Administrateurs, aucun jeton de présence n'étant attribué dans les autres Sociétés du Groupe.

Les dirigeants du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres Sociétés du Groupe.

Le tableau ci-joint retrace le montant global des rémunérations totales et avantages versés durant l'exercice ainsi que les options consenties durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Rémunérations 2001* (euros)	Options d'achat d'actions consenties en 2001			Nombre total d'options attribuées
		Nombre	Dates d'échéances	Prix d'exercice	
Louis LESNE	94 529	néant	–	–	néant
Jean-François ROVERATO	1 023 612	néant	–	–	néant
Richard BOUVIER	387 465	néant	–	–	5 500
Gilles COSSON	6 098	néant	–	–	néant
Etienne DEWULF	296 023	5 000	26/6/2008	71 €	9 667
Jean-Marie FABRE	6 098	néant	–	–	néant
Claude GENDREAU	250 980	3 000	26/6/2008	71 €	10 723
Paul-Louis GIRARDOT	6 098	néant	–	–	néant
Jean-Jacques LEFEBVRE	388 955	5 000	26/6/2008	71 €	12 723
Dominique MÉGRET	6 098	néant	–	–	néant
Serge MICHEL	6 098	néant	–	–	néant
Amaury-Daniel de SEZE	6 098	néant	–	–	néant
Bruno TABARIÉ	438 556	5 000	26/6/2008	71 €	12 723
Bernard VADON	379 595	5 000	26/6/2008	71 €	12 723
Jean-Paul VETTIER	6 098	néant	–	–	néant

\*Rémunération brute totale, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2001.

Aucune option n'a été levée durant l'année 2001.

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE en date du 10 mai 1990 a fixé à 97,5 milliers d'euros (640 000 FRF) le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à partir de l'exercice 1990. Ce montant est resté inchangé depuis cette date.

Il est réparti par fractions égales entre les Administrateurs, le Président du Conseil ayant droit à un double jeton.

Les Administrateurs membres des Comités du Conseil n'ont perçu en 2001 ni jetons supplémentaires, ni rémunération spécifique pour leur participation aux Comités. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider du versement de telles rémunérations.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2002 de porter le montant global des jetons de présence à 300 000 euros par an à compter de l'exercice 2002.

### Conventions particulières

Les conventions passées par EIFFAGE avec des Sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont habituelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2001 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes (page 61).

### Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

### Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe EIFFAGE ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21.10.1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau satisfaisant et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Ainsi, au niveau de chaque branche, des fonds communs de participation ont été constitués. Les salariés ont le choix pour réinvestir les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation, entre le réinvestissement soit dans ces fonds communs, soit dans la structure d'actionariat salarié EIFFAGE 2000 (cf répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 47 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2001 contre 38 millions d'euros au titre de l'exercice 2000 et 25 millions d'euros au titre de l'exercice 1999, et représentent 149 millions d'euros sur les cinq dernières années.

Les membres du personnel du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres Sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice 2001, 32 088 options d'achat d'actions ont été consenties aux dix salariés du Groupe (hors mandataires sociaux) les mieux servis. Ces options seront exerçables à un prix de 71 euros. Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice.

## Renseignements à caractère général

### Historique

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par Fougerolle, résulte de l'alliance entre les groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau groupe – qui se classe au 6<sup>e</sup> rang <sup>(1)</sup> des groupes européens de construction – a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993.

EIFFAGE opère sur trois métiers de base, la Construction, la Route et l'Installation Electrique, qui sont rassemblés au sein de trois branches, directement rattachées au Holding du Groupe:

♦ EIFFAGE CONSTRUCTION, n° 1 du Bâtiment en France, un leader du Génie Civil et parmi les tous premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER.

♦ APPIA, regroupe les marques SCR, Beugnet et Gerland dans la Route, où il est le 3<sup>e</sup> groupe sur le marché français.

♦ FORCLUM, dans l'Installation Electrique.

Le Groupe est également présent dans la Construction métallique avec sa filiale spécialisée EIFFEL.

Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE détient une participation de 17,1 %, chez COFIROUTE et de 23,9 % dans le tunnel routier Prado Carénage à Marseille ; le Groupe a remporté fin 2000 une concession autoroutière au Portugal (50 % d'intérêt), et en 2001, la concession du Viaduc de Millau (100 %) sur l'autoroute A75. Le Groupe développe par ailleurs sa présence dans les parkings avec sa filiale (100 %) OMNIPARC.

L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux chantiers importants de par le monde.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Portugal. Le Groupe a pris

en 2001 une participation minoritaire dans une entreprise polonaise de construction, Mitex.

Les chantiers conduits hors réseau permanent sont exécutés par Eiffage Construction sous les marques Eiffage International et Fougerolle International, suivant les zones où chacun de ces opérateurs est commercialement le mieux connu.

Eiffage Construction réalise ainsi un certain nombre de grands chantiers en Afrique (Egypte, Nigeria, Sénégal), en Asie du Sud-Est (Philippines) en Europe (Danemark, Italie, Pologne) et en Turquie.

### Dénomination et Siège Social

EIFFAGE – 143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

### Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

### Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

### Objet social

(article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commer-

ciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

– la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

### RCS et APE

Nanterre B 709 802 094. APE : 741 J.

### Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège social 143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### Répartition des bénéfices

(article 30 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et

(1) source : Fitch Rating Ltd 2001

des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;

– le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

### **Assemblées Générales**

(articles 27 et 28 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui

leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales et du droit de vote double attribué aux actions pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

### **Titres au porteur identifiables**

(article 9 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

### **Seuils statutaires**

(article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

### **Capital social**

#### **Montant du capital social**

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2001 à 116 048 400 euros, divisé en 14 506 050 actions de 8 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

#### **Autorisations d'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2001 a conféré au Conseil d'Administration de la société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 50 millions d'euros maximum de capital nominal (6 250 000 actions) ou 500 millions d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et été utilisée en 2001 pour un montant de 11,6 millions d'euros à l'occasion de l'émission de 1 450 605 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires.

**Titres donnant accès au capital**

Néant.

**Tableau d'évolution du capital**

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre d'actions
1/1/97				81 256 210	10 660 116
1997	Emission de 2 194 actions par conversion d'obligations	16 724	76 929	81 272 934	10 662 310
1998	Emission de 753 444 actions par conversion d'obligations	5 743 090	24 095 491	87 016 024	11 415 754
	Emission de 1 081 702 actions par incorporation de réserves et attribution gratuite	8 245 220	- 8 245 220	95 261 244	12 497 456
1999	Emission de 350 000 actions en rémunération d'apport de 35 % du capital de Gerland Routes	2 667 858	20 199 495	97 929 102	12 847 456
	Emission de 207 989 actions par conversion d'obligations	1 585 386	6 483 881	99 514 488	13 055 445
2000	Conversion du capital en euros par arrondissement du nominal à 8 euros et incorporation de Primes d'émission	4 929 072	- 4 929 072	104 443 560	13 055 445
2001	Emission de 1 450 605 actions par incorporation de réserves et attribution gratuite	11 604 840	- 11 604 840	116 048 400	14 506 050

**Répartition du capital et des droits de vote**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2001, les actions et les droits de vote d'EIFFAGE se répartissaient ainsi :

Actionnaires identifiés	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
BNP Paribas (Groupe)	4 282 086	29,52 %
Eiffage 2000 + FCPE Eiffage	3 338 073	23,01 %
TotalFinaElf (Groupe)	888 567	6,13 %
BP France (Groupe)	388 888	2,68 %
Autocontrôle	396 772	2,73 %
Public	5 211 664	35,93 %
<b>Total</b>	<b>14 506 050</b>	<b>100,00 %</b>

Les salariés du Groupe EIFFAGE qui jusqu'au 26 juin 2001 détenaient le contrôle du Groupe au travers d'un RES (Rachat d'Entreprise par les Salariés) initié en 1990, sont aujourd'hui regroupés dans une Société Civile EIFFAGE 2000 (en cours de transformation en SICAV d'Actionnariat Salarié) et dans un Fonds Commun de Placement Entreprise.

La Sicav SOGENFRANCE, détient depuis décembre 1999 plus de 5 % du capital d'EIFFAGE ; à la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 1 % ou plus du capital.

### **Options de souscription ou d'achat**

♦ L'Assemblée Générale mixte du 12 septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel et aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions EIFFAGE. L'autorisation portait sur un nombre maximum de 300 000 actions EIFFAGE (3 % environ du capital social), ajusté à 366 667 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites intervenues depuis. Elle a été entièrement utilisée par le Conseil : au 31 décembre 2001, 266 bénéficiaires disposaient d'options pour souscrire 291 768 actions (dont 27 500 à 5 mandataires sociaux de la Société) à un prix unitaire de 38,30 euros par action. Ces options pourront être levées par chaque bénéficiaire à tout moment entre le 13 septembre 2002 et le 12 septembre 2005.

♦ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles EIFFAGE ou à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à souscrire ou à acheter était de 225.000 (1,8 % du capital social environ) ajusté à 250 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation : au 31 décembre 2001, 314 bénéficiaires disposaient d'options pour souscrire 191 732 actions à un prix unitaire de 52,2 euros par action et 11 bénéficiaires pour souscrire 22 224 actions à un prix unitaire de 55,53 euros. Ces options pourront être levées par chaque bénéficiaire à tout moment selon les cas entre le 28 avril 2004 et le 27 avril 2007 ou entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 26 avril 2006. Pour 13 559 actions au total, elles concernent 5 mandataires sociaux de la Société.

♦ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 388 888 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenue depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation : au 31 décembre 2001, 523 bénéficiaires disposaient d'options pour acheter 388 088 actions existantes à un prix unitaire de 71 euros. Ces options pourront être levées pour chaque bénéficiaire à tous moments selon les cas entre le 27 juin 2005 et le 26 juin 2008 ou entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 26 juin 2008. Elles concernent 5 mandataires sociaux de la Société pour 23 000 actions au total.

### **Autres renseignements**

#### **Pacte d'actionnaires**

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'EIFFAGE.

#### **Interventions de la Société sur ses propres titres**

L'Assemblée Générale du 25 avril 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 1 305 544 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du Commerce, et fixé le prix maximum d'achat à 100 euros et le prix minimum de vente à 40 euros par action.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 19 avril 2000.

En 2001, 814 062 actions EIFFAGE ont été acquises dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment

acquises et des cessions effectuées sur la même période, 396 772 actions EIFFAGE étaient détenues au 31 décembre 2001, à un prix de revient moyen de 69,75 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur sa seule décision des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas encore été utilisée et est valable jusqu'au 25 décembre 2002.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2002 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximum de 1 450 605 actions (10 % du capital social) à un prix d'achat maximum de 110 € et un prix minimum de vente de 45 € par action et de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'annuler les actions ainsi acquises.

#### **Evolution de la répartition du capital**

Jusqu'au 26 juin 2001, la Société était contrôlée par ses salariés dans le cadre d'un RES initié en 1990 : ils détenaient la majorité des droits de vote d'une holding de contrôle, Financière Sae Fougerolle, qui elle-même détenait la majorité des actions et des droits de vote d'EIFFAGE. Le 26 juin 2001, Financière Sae Fougerolle a été absorbée par EIFFAGE, mettant ainsi fin au RES. Depuis cette date, les salariés du Groupe EIFFAGE, regroupés dans une Société Civile et un FCPE, détiennent 23 % du capital et 28,7 % des droits de vote d'EIFFAGE. (voir répartition du capital et droits de vote page 78).

#### **Marché des titres**

Les actions EIFFAGE sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

**Cours et volumes de l'action**

	Plus Haut (en euros)	Plus Bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (en millions d'euros)
<b>2000</b>				
Octobre	65,50	60,20	137 161	8,6
Novembre	65,20	58,00	248 760	15,3
Décembre	70,80	58,55	210 279	13,7
<b>2001</b>				
Janvier	70,70	66,10	325 540	22,35
Février	68,90	62,55	115 141	7,57
Mars	75,70	69,90	511 981	37,55
Avril	82,80	70,15	547 008	42,34
Mai	81,75	76,00	385 200	30,45
Juin	82,80	76,90	503 985	40,09
Juillet	80,00	70,50	305 769	23,40
Août	76,55	72,00	120 308	8,97
Septembre	75,00	55,00	343 091	22,80
Octobre	72,00	65,60	324 431	22,28
Novembre	71,00	60,00	382 654	24,56
Décembre	69,40	64,80	244 341	16,55
<b>2002</b>				
Janvier	80,95	68,80	770 533	57,60
Février	81,00	75,10	474 256	37,63
Mars	86,00	76,10	514 928	42,80

Source : Fininfo

## Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action					
			en F	Net en €	en F	Avoir fiscal en €	en F	Global en €
1997	24 706 972	10 662 310	15,20	2,32	7,60	1,16	22,80	3,48
1998	28 959 418	12 497 456	15,20	2,32	7,60	1,16	22,80	3,48
1999	30 288 632	13 055 445		2,32		1,16		3,48
2000	30 288 632	13 055 445		2,32		1,16		3,48
2001	30 462 705	14 506 050		2,10		1,05		3,15

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

## Commissaires aux Comptes

### Titulaires

RSM Salustro Reydel

8 avenue Delcassé – 75008 Paris

représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Coopers & Lybrand Audit

32 rue Guersant – 75017 Paris

représenté par MM. Pierre-Bernard Anglade et Louis-Pierre Schneider

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

### Suppléants

M. Hubert Luneau

8 avenue Delcassé – 75008 Paris

Date de première nomination : AGO du 25 mai 1989

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

M. Yves Nicolas

32 rue Guersant – 75017 Paris

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

## Responsable de l'information

M. Pierre Luciani, Directeur Général Adjoint

143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 41 08 38 38

## Personnes qui assument la responsabilité du document de référence

### **Attestation du responsable du document de référence**

A notre connaissance, les données contenues dans le présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'EIFFAGE. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jean-François Roverato  
Président-Directeur Général

### **Avis sur le document de référence**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EIFFAGE et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins en ce qui concerne l'exercice 2001 et par les cabinets ERNST & YOUNG Audit et RSM SALUSTRO REYDEL pour les exercices 1999 et 2000, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 5 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT  
Membre de PricewaterhouseCoopers

RSM SALUSTRO REYDEL

Pierre-Bernard ANGLADE Louis-Pierre SCHNEIDER

Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

## Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées dans le cadre du règlement COB 98-01 et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections	Rubriques	Pages
1.1.	Noms et fonctions des responsables du document	82
1.2.	Attestation des responsables	82
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	81
1.4.	Politique d'information	81
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	76
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	77
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	78
3.4.	Marchés des titres de l'émetteur	79-80
3.5.	Dividendes	81
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe	2-26
4.3.	Effectifs	27
4.4.	Politique d'investissement	28
4.7.	Risques de l'émetteur	28
5.1.	Comptes de l'émetteur et du Groupe	29-61
6.1.	Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	66-74
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	74-75
6.3.	Intéressement du personnel	75
7.1.	Evolution récente	28
7.2.	Perspectives d'avenir	28



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 08/04/02, conformément au règlement 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

